

A photograph of a man in profile, wearing a blue t-shirt and a brown backpack, looking out over a dirt path in a forest. The scene is bathed in the warm, golden light of a sunrise or sunset, with long shadows and a bright glow on the right side. The image is partially overlaid with a dark blue geometric shape.

Vaccines That Make a **Difference**

RAPPORT
DE DURABILITÉ
2023

The Valneva logo, consisting of a stylized blue 'V' icon followed by the word 'valneva' in a lowercase, sans-serif font.

valneva



Rapport de durabilité

1	À propos du rapport	2	9	Respecter l'environnement	30
2	À propos de Valneva	3	9.1	L'approche environnementale de Valneva	30
3	Message du comité exécutif	5	9.2	Bien-être animal	34
4	Le modèle d'affaires de Valneva	6	10	Informations consolidées conformément à l'article 8 du Règlement Taxonomie	34
5	La performance extra-financière selon Valneva	8	10.1	Article 8 du Règlement Taxonomie	34
5.1	Notre engagement en faveur d'une croissance durable	8	10.2	Activités	35
5.2	Gouvernance de la démarche ESG	9	10.3	ICP	36
6	Protéger la vie	10	11	Les référentiels utilisés pour la rédaction du Rapport	42
6.1	Maintenir la confiance dans le vaccin	10	11.1	Directives européennes	42
6.2	Soutenir la santé mondiale	10	11.2	L'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017	42
6.3	Un haut niveau d'expertise R&D	11	11.3	Le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017	42
6.4	Assurer la sécurité des patients	13	11.4	Le Règlement Taxonomie	42
6.5	Production responsable	14	12	Note méthodologique	43
7	Agir de façon éthique	15	12.1	Note méthodologique sur le reporting des données de responsabilité sociétale de l'entreprise	43
7.1	Respecter les normes les plus strictes	15	12.2	Périmètre de consolidation	43
7.2	Atténuer les risques en matière de cybersécurité	16	12.3	Méthode de collecte des données	43
7.3	Droits de l'homme	17	13	Définitions	44
7.4	Lutte contre l'évasion fiscale	17	13.1	Indicateurs sociaux	44
8	Développer les talents	18	13.2	Indicateurs environnementaux	44
8.1	Attirer et conserver les talents	19	13.3	Indicateurs sociétaux	46
8.2	Promouvoir la diversité et garantir la non-discrimination	23	14	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	47
8.3	Développement des talents	25			
8.4	L'approche Sécurité au travail de Valneva	27			
8.5	Le bien-être au travail	29			

1 À propos du rapport

Le Rapport de durabilité 2023 offre un compte rendu détaillé des activités de Valneva en 2023 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et des priorités futures de l'entreprise. Le format du présent rapport est conforme au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017.

Le présent Rapport décrit donc non seulement les risques encourus par la Société dans sa démarche de croissance durable, mais montre également les mesures mises en place et les futurs dispositifs de Valneva pour minimiser ces enjeux.

Le périmètre retenu en 2023 couvre les sites britanniques (Livingston et Londres/Fleet), suédois (Solna), autrichien (Vienne), canadien (Montréal/Kirkland), américain (Washington D.C./Bethesda) et français (Nantes/Saint-Herblain et Lyon), soit 100 % des effectifs totaux du Groupe.

Les données de Valneva relatives à l'environnement proviennent des deux principaux sites de production et des deux sites de R&D. Ensemble, ces quatre sites représentent environ 90 % de l'effectif total du Groupe en 2023. Un champ d'application plus complet et plus compréhensible s'applique aux indicateurs clés de performance relatifs aux émissions de CO₂, incluant tous les sites (R&D et Production) et bureaux.

L'impact environnemental des bureaux commerciaux de Valneva n'est pas actuellement intégré dans le périmètre

du présent Rapport en raison de la faible matérialité de ces données, compte tenu du petit nombre de collaborateurs sur ces sites.

En application du Règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852) et aux règlements délégués correspondants, Valneva publie dans ce rapport la part, dans son chiffre d'affaires total, ses dépenses d'investissement et ses dépenses d'exploitation, des activités économiques de la Société éligibles à la taxonomie pour l'exercice 2023 par rapport aux objectifs environnementaux : « atténuation du changement climatique », « adaptation au changement climatique », « utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et contrôle de la pollution » et « Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ».

Deloitte a fourni une assurance limitée indépendante sur les indicateurs de performance extra-financière présentés dans ce rapport conformément à la « Norme internationale sur les missions d'assurance 3000 (révisée) » (*International Standard on Assurance Engagements 3000 (Revised)*), qui est la norme pertinente permettant d'émettre une assurance sur certains indicateurs de performance extra-financière. Le rapport d'assurance limitée est publié à la fin du présent Rapport et contient des informations complémentaires.

2 À propos de Valneva

LES ACTIVITÉS DE VALNEVA

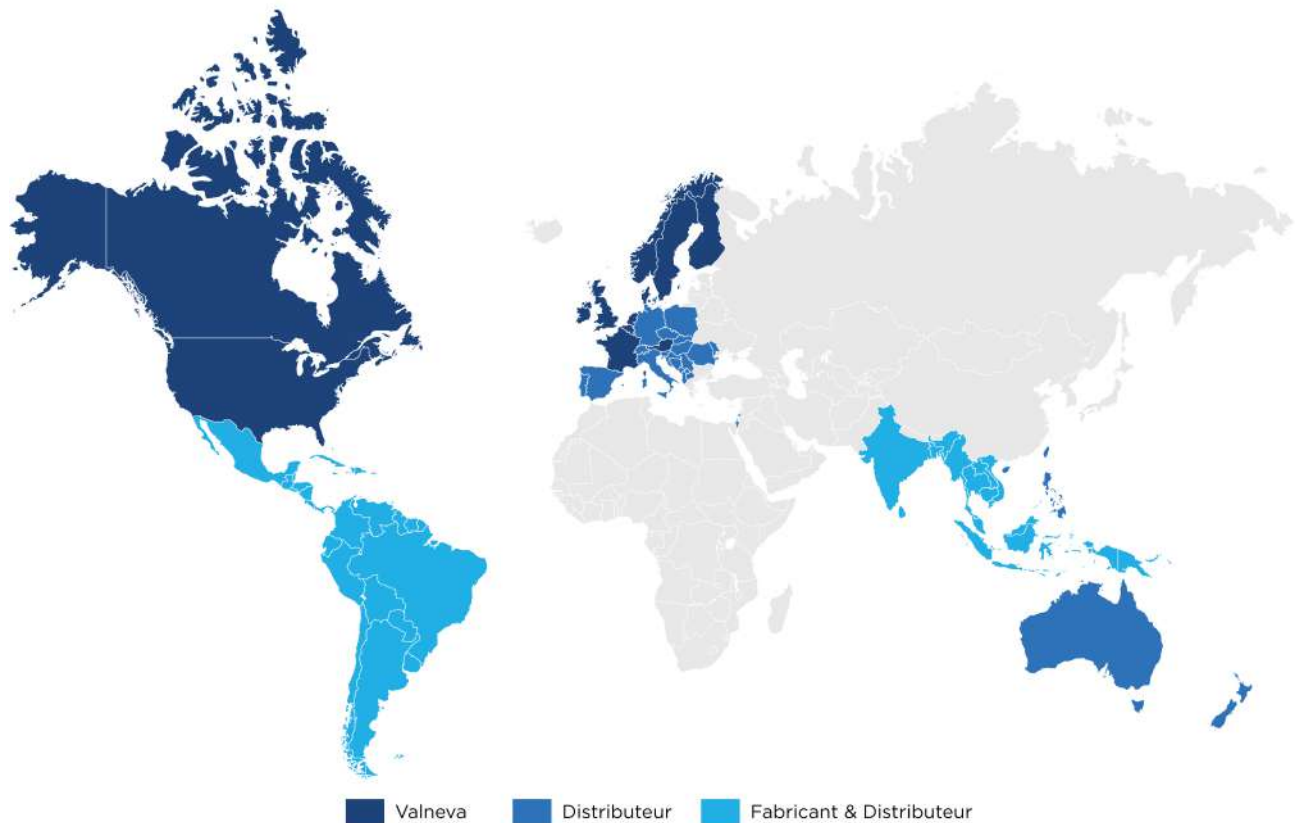


Rapport de durabilité

À propos de Valneva

LA PRÉSENCE COMMERCIALE DE VALNEVA

Valneva dispose d'une infrastructure commerciale sur la plupart des marchés clés, avec une empreinte étendue par le biais des partenaires de distribution. Les capacités intégrées en matière de ventes, de marketing, d'accès aux marchés et d'affaires médicales/gouvernementales sont axées sur la sensibilisation et sur la pleine valorisation du potentiel de la marque.



3 Message du comité exécutif

Les valeurs ESG sont au cœur de l'objectif de Valneva, qui est de promouvoir des vaccins innovants pour protéger la vie des gens. Nos activités quotidiennes sont guidées par le souci de protéger des vies, d'exercer nos activités de façon éthique, de développer nos effectifs et de préserver l'environnement. Les risques inhérents à ce travail sont soigneusement pris en compte à tous les niveaux du Groupe, et nous nous efforçons collectivement de les atténuer tout en poursuivant notre croissance.

En 2023, Valneva a entamé une nouvelle phase de son approche durable avec la création de deux nouveaux comités ESG qui supervisent et pilotent les activités environnementales, sociales et de gouvernance dans l'ensemble de l'entreprise. Nous avons également créé un poste de directeur ESG, chargé d'élaborer une nouvelle stratégie de croissance durable pour le Groupe en 2024.

Aujourd'hui, il est largement admis que les maladies infectieuses représentent une menace démesurée pour la santé publique. Valneva est une société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre des maladies infectieuses générant d'importants besoins médicaux. Valneva est fière de reconnaître sa responsabilité dans la protection contre ce type de menace et ses collaborateurs travaillent sans relâche pour développer des solutions potentielles à ces problèmes.

Depuis sa création en 2013, Valneva travaille sur des mesures de protection potentielles contre des maladies dangereuses telles que l'encéphalite japonaise, le choléra, le virus du chikungunya, et la maladie de Lyme. La Société continue d'investir dans la recherche et développement afin de nous rapprocher d'un monde où personne ne meurt ni ne souffre d'une maladie pouvant être évitée par la vaccination. Pour faire avancer cette vision, Valneva consacre également des ressources à des organisations caritatives dont le travail quotidien soutient l'accès aux soins dans leurs communautés.

Mener une activité économique de manière éthique fait partie de l'ADN de Valneva. Tant au sein de l'entreprise qu'avec nos partenaires, nous cherchons à être une entreprise exemplaire en termes de reporting, de conformité et de transparence. De la R&D à la commercialisation des produits et au-delà,

Valneva s'efforce d'être un leader en matière de conformité pour les entreprises de taille similaire dans son secteur. Pour renforcer encore cette position, nous avons récemment transformé notre structure de gouvernance, passant d'un modèle à deux niveaux à un modèle à un seul niveau dirigé par un conseil d'administration.

Le succès de la croissance de Valneva n'aurait pas été possible sans l'engagement et les talents de son plus grand atout : les collaborateurs de l'entreprise. Afin de les soutenir, Valneva s'engage à favoriser un climat de travail où chacun est encouragé à poursuivre son développement. Le résultat de ces efforts est mesuré et contrôlé au moyen d'enquêtes auprès de nos collaborateurs. Quel que soit l'endroit où se trouvent nos employés, nous sommes fiers de favoriser un environnement de travail positif dans nos bureaux en Europe et en Amérique du Nord. En outre, Valneva a récemment nommé une *Chief People Officer* au sein du nouveau comité exécutif de la Société qui continuera à améliorer l'expérience de nos collaborateurs.

Valneva reconnaît également la nécessité de préserver l'environnement et d'utiliser les ressources naturelles de manière responsable. Le développement durable est un aspect important de notre approche ESG et guide notre travail dans le monde entier. Depuis la chaîne de production jusqu'aux fonctions support, la réduction de notre empreinte carbone, la réduction de la consommation d'énergie et de matières premières, et la limitation de la production de déchets sont autant de responsabilités que Valneva s'efforce d'assumer. Parmi les initiatives notables, citons un projet « zéro déchet à la décharge » sur notre site de production écossais et des travaux d'économie d'énergie réalisés à Nantes, que nous décrivons plus loin dans ce rapport. Nous avons également consenti des efforts considérables pour affiner notre empreinte carbone et avons commencé à évaluer les risques et les opportunités liés au changement climatique.

Alors que Valneva étend sa présence mondiale, nous sommes fiers de prendre en compte ces quatre facteurs et de croître de manière responsable et en harmonie avec nos valeurs ESG.

Le comité exécutif

4 Le modèle d'affaires de Valneva

Nos ressources

Ressources humaines
Des personnes talentueuses sont au cœur du succès de Valneva

Ressources financières
Nous nous concentrons sur la création de valeur à long terme grâce à l'investissement important dans la R&D

Expertise scientifique
Nos compétences collectives nous permettent d'innover

Ressources naturelles
Avec de l'eau et de l'énergie, nous transformons la matière biologique brute en vaccins essentiels

Propriété intellectuelle
Les découvertes réalisées au sein de Valneva nous permettent de rester à la pointe

Ressources industrielles
Nous avançons grâce à notre infrastructure

Relation avec nos parties prenantes
Les relations entre nos collaborateurs, avec la communauté médicale, les associations de patients et les communautés locales nous guident

Notre entreprise

Valneva est une société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre des maladies infectieuses générant d'importants besoins médicaux.

Notre vision est de contribuer à un monde où personne ne meurt ou ne souffre d'une maladie pouvant être prévenue par la vaccination.

Valneva est une société de droit européen (Societas Europea) avec un conseil d'administration, cotée en bourse sur Euronext Paris et au Nasdaq.



Nos objectifs en matière de développement durable

- Nous visons à créer de la valeur tout en :
- protégeant la vie par la vaccination et en soutenant l'accès aux soins de santé ;
 - agissant de façon éthique dans la R&D et dans nos affaires quotidiennes ;
 - développant les qualifications de nos collaborateurs ;
 - respectant l'environnement dont nous dépendons.

Recherche & Développement

Plusieurs vaccins en développement, dont un candidat vaccin unique contre la maladie de Lyme, en partenariat avec Pfizer



Commercialisation

Trois vaccins commercialisés, y compris ceux contre :

- l'encéphalite japonaise
- le choléra et, dans certains pays, la diarrhée causée par l'ETEC
- le chikungunya

Production

Sites en Écosse et Suède
Fonction de Contrôle de Qualité sur les sites de production et à Vienne

Nos résultats

Chiffre d'affaires total
153,7 M€ en 2023

Protéger la vie
Plus de 33 000 € donnés à la Fondation Baan Dek et à Encephalitis International en 2023

Investissements R&D
59,9 M€ en 2023

Agir de façon éthique
22 politiques complètes guident nos activités

Développer les talents
56 % de nos effectifs sont des femmes

Environnement
100 % de l'électricité achetée sur nos sites de production et de R&D est d'origine renouvelable

5 La performance extra-financière selon Valneva

5.1 Notre engagement en faveur d'une croissance durable

L'engagement du Groupe en faveur d'une activité responsable et durable s'articule autour de quatre grands axes, qui constituent le fondement de sa démarche de performance extra-financière.

Valneva accorde une attention particulière au premier pilier, Protéger la vie, qui est l'un des principaux moteurs du travail de l'entreprise.

Le deuxième pilier couvre l'action éthique, tant dans les activités de R&D que dans la vie des affaires.

Le troisième pilier se concentre sur les collaborateurs du Groupe ou, plus précisément, sur leur développement.

Enfin, le quatrième pilier de Valneva est dédié au respect de l'environnement par la prévention de la pollution,

une gestion efficace des déchets et la maîtrise de la consommation énergétique du Groupe.

Ces quatre piliers s'accordent aux objectifs de développement durable établis par les Nations Unies.

En outre, Valneva a maintenu son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2015 et intègre les dix principes de ce Pacte Mondial dans ses stratégies, ses pratiques et ses procédures. Dans le cadre de sa participation active au Pacte Mondial, Valneva publie un rapport annuel, consultable sur la page Valneva du site Web du Pacte mondial des Nations unies, afin de remplir son obligation de Communication officielle sur les progrès accomplis.

TABLEAU DE RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Axe	Risques et opportunités	Objectifs de développement durable (ODD) correspondants	Principes correspondants du Pacte mondial des Nations Unies
Protéger la vie	Maintenir la confiance dans le vaccin	  	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à soutenir et à respecter la protection des droits de l'homme internationalement reconnus.
	Soutenir des organismes caritatifs du secteur de la santé		
	Maintenir un haut niveau d'expertise en R&D		
	Assurer la sécurité des patients		
	Production responsable		
Agir de façon éthique	Répondre aux normes les plus élevées		Principes 2 et 10 : Les entreprises doivent veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ; elles sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.
	Atténuer les risques en matière de cyber sécurité		
Développer nos talents	Attirer et conserver les talents	 	Principes 3, 4, 5 et 6 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; à abolir effectivement le travail des enfants ; et à éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.
	Promouvoir la diversité et garantir la non-discrimination		
	Développement des talents		
	Maintenir des environnements de R&D et production sûrs		
Respecter l'environnement	Le changement climatique et notre infrastructure		Principes 7, 8 et 9 : Les entreprises sont invitées à adopter une approche prudente face aux défis environnementaux ; à prendre des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et à encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
			
			

5.2 Gouvernance de la démarche ESG

Valneva s'appuie sur un modèle de gouvernance conçu pour intégrer dans le processus de prise de décision la gestion des risques, les opportunités et les événements ayant un impact significatif. En juin 2023, le conseil de surveillance de la Société a voté en faveur de la recommandation aux actionnaires d'une transition du modèle de gouvernance à deux niveaux de Valneva, qui comprenait un conseil de surveillance et un directoire, vers un modèle à un seul niveau dirigé par un conseil d'administration, dont le Directeur Général Thomas Lingelbach serait un membre exécutif. La proposition du conseil de surveillance recommandait également la création d'un comité exécutif composé, entre autres, des membres du directoire de l'époque.

Cette proposition de modification de la structure de gouvernance de Valneva a été soumise au vote des actionnaires de la Société lors d'une Assemblée Générale extraordinaire à la fin de l'année et a été approuvée.

Le nouveau comité exécutif de la Société est composé du Directeur Général, du *Chief Financial Officer*, du *Chief Medical Officer*, du *Chief Business Officer*, du *Chief Commercial Officer*, du *Chief Operating Officer*, du *Chief People Officer*, et du *General Counsel*.

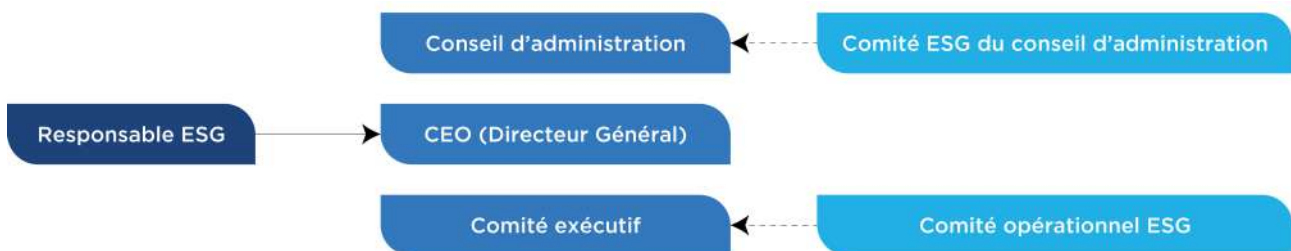
Dans le cadre du modèle actuel à un niveau, des comités ESG ont été nommés au niveau du conseil d'administration et au niveau opérationnel pour assurer la définition et l'exécution de la stratégie ESG de la Société.

Le Comité ESG du conseil d'administration examine et évalue les buts et objectifs spécifiques à la démarche ESG de l'entreprise et sa stratégie ESG, ainsi que les risques liés à la ESG. Ce Comité est présidé par le Directeur Général de la Société et est également chargé de veiller à l'exactitude et à l'imputabilité des informations non financières figurant dans les déclarations de performance extra-financière de la Société. Ce Comité ESG du conseil d'administration se réunit à minima 4 fois par an.

En outre, le Comité opérationnel ESG de Valneva (**ESG OC**) est responsable de l'exécution de la stratégie de croissance durable en fixant des objectifs et en menant des actions dans les différentes fonctions. Ce Comité est présidé par le responsable ESG et comprend des experts du Groupe chargés de veiller à ce que les activités soient cohérentes et mises en œuvre. Ce Comité se réunit tous les mois.

Une fonction ESG mondiale a été créée à la fin de l'année 2023. Il s'agit de la fonction qui organise et promeut les initiatives et les engagements ESG de la Société et qui travaille à la définition d'une future stratégie ESG. Cette fonction est placée sous l'autorité du Directeur Général. L'objectif de cette fonction d'entreprise est de maximiser l'impact des solutions de Valneva et d'encourager le leadership de la Société dans les questions non financières.

Pour renforcer l'imputabilité de ces actions, à 2024 la démarche ESG sera liée à la politique de rémunération basée sur les performances appliquée dans l'ensemble de l'entreprise, y compris aux membres du comité exécutif.



6 Protéger la vie

Valneva est engagée dans le développement et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre les maladies infectieuses générant d'importants besoins médicaux. Le Groupe fournit des vaccins aux consommateurs du monde entier. Garantir l'accès aux soins et la sécurité des patients sont les objectifs les plus importants de Valneva.

6.1 Maintenir la confiance dans le vaccin

Valneva est une société spécialisée dans les vaccins et, afin de répondre efficacement aux problèmes critiques de santé mondiale, le Groupe doit recevoir des autorisations de mise sur le marché de la part des autorités sanitaires de différents pays du monde. Cela permet à Valneva de fournir des mesures de protection potentielles au plus grand nombre de personnes possible.

Le succès de Valneva dépend en grande partie de l'approbation réglementaire et de la commercialisation réussie de ses produits candidats en temps voulu. Si Valneva n'est pas en mesure d'obtenir les approbations requises, il sera impossible de commercialiser ses produits. Même si un produit candidat reçoit une autorisation de mise sur le marché, il peut ne pas être accepté par les médecins, les patients, les tiers payeurs ou les autres membres de la communauté médicale dont l'acceptation est nécessaire au succès commercial.

Les produits de Valneva doivent être acceptés non seulement par les agences réglementaires, mais également par les professionnels de la santé, les patients et le grand public. Pour cela, Valneva s'efforce de s'assurer que ces parties prenantes influentes reconnaissent les risques et la charge de santé publique que représentent certaines maladies infectieuses — et que ces risques pourraient être réduits par la vaccination.

Le maintien d'un niveau de confiance raisonnable dans les vaccins comme solution potentielle à ces problèmes est un élément essentiel de ce travail. Le Groupe fait face à ce risque par différents moyens et avec l'aide de multiples acteurs internes ou externes de Valneva.

Outre les contrôles de sécurité rigoureux, qui sont examinés plus en détail dans la Section intitulée « Maintien d'un niveau élevé d'expertise en R&D », les méthodes de Valneva pour préserver la confiance dans les vaccins comprennent :

- un dialogue ouvert avec les *Key Opinion Leaders* (KOLs) pour s'assurer que les produits et la stratégie de Valneva répondent à la problématique de la morbidité et des risques auxquels sont confrontés les patients ;
- l'engagement avec les autorités réglementaires au moyen de discussions scientifiques et fondées sur des données à l'appui des labels de marque, appuyé par le soutien des KOLs ;
- une interaction et une participation étroites aux réunions des agences réglementaires, des comités d'avis scientifiques et autres instances similaires, afin de tenir les autorités informées des projets de Valneva, et de rester bien informé sur le type de données exigées par ces parties prenantes ;
- des équipes commerciales locales expérimentées avec une connaissance approfondie des besoins de leur marché local ; et
- une large structure commerciale ayant la capacité de créer des plans d'accès aux marchés solides afin de préparer les parties prenantes pour le lancement de tout nouveau produit.

Les équipes expérimentées de Valneva travaillent régulièrement avec les professionnels de la santé, organisant des réunions, webinaires et conférences sur le thème des maladies infectieuses pouvant être prévenues par la vaccination.

Valneva utilise également sa position pour rappeler l'importance de la vaccination et favoriser la confiance à grande échelle. La participation du Groupe à la campagne de sensibilisation de l'Organisation Mondiale de la Santé à l'occasion de la Semaine mondiale de la vaccination qui a lieu tous les ans en avril en est un exemple.

6.2 Soutenir la santé mondiale

En plus de son activité principale, qui est intrinsèquement liée à la santé mondiale, Valneva soutient l'accès aux soins de santé et les initiatives de sensibilisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses domaines d'expertise directs. Grâce à des partenariats avec des entreprises et à des événements conjoints avec des organisations caritatives, Valneva vise à protéger davantage de vies par le biais de partenariats stratégiques, d'alliances avec des organisations caritatives et de dons d'entreprise.

Accès aux soins de santé dans les pays à revenus faibles et intermédiaires

Afin de rendre le vaccin contre le chikungunya de Valneva plus accessible aux pays à revenus faibles et intermédiaires, Valneva et l'Instituto Butantan au Brésil ont signé un accord en janvier 2021 pour le développement, la fabrication et la commercialisation de VLA1553 (approuvé aux États-Unis au nom d'IXCHIQ),

Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de l'accord signé entre la CEPI et Valneva en juillet 2019, qui prévoit un financement à hauteur de 24,6 millions de dollars avec le soutien du programme Horizon 2020 de l'Union européenne.

En décembre 2023, l'Instituto Butantan a déposé une demande d'enregistrement auprès de l'agence brésilienne de réglementation sanitaire Anvisa. Dans le cadre de l'initiative OPEN pour l'évaluation conjointe des médicaments avec l'Agence Européenne des Médicaments, Anvisa évaluera la demande d'enregistrement du vaccin candidat contre le virus du chikungunya au Brésil.

Soutien à *Encephalitis International*

Valneva soutient également depuis longtemps *Encephalitis International* (anciennement *The Encephalitis Society*), une organisation caritative britannique de lutte contre les inflammations cérébrales et qui aspire à un monde sans décès ni invalidité dus à l'encéphalite.

Valneva a collaboré avec *Encephalitis International* tout au long de l'année 2023, en apportant un soutien financier de 12 160 euros à ses diverses initiatives de sensibilisation et de recherche, ainsi qu'en offrant une visibilité accrue à l'organisation par le biais d'accords de conférenciers et d'une participation à sa campagne pour la Journée mondiale de l'encéphalite.

La Fondation Baan Dek : le partenaire caritatif choisi par Valneva

Depuis 2016, Valneva est sponsor officiel de la Fondation Baan Dek, une association caritative thaïlandaise qui a pour but de promouvoir la santé, la sécurité et l'éducation des enfants à Chiang Mai et Bangkok.



En 2023, Valneva a versé 20 000 euros de fonds non affectés pour soutenir la mission et les piliers programmatiques stratégiques de Baan Dek. Ces fonds ont servi à financer les programmes de base de la Fondation, qui soutiennent plus de 2 000 enfants par le biais d'initiatives de gestion de cas, de développement de l'enfant et d'autonomisation de la communauté. Valneva a également aidé Baan Dek à faire en sorte que 94 % des enfants qu'elle soutient soient vaccinés conformément aux normes thaïlandaises ⁽¹⁾ à compter d'octobre 2023.

En plus de ce don annuel régulier, l'entreprise a offert un don supplémentaire à Baan Dek à la fin de l'année, ce qui a porté la contribution totale pour 2023 à 21 300 euros.

Depuis 2016, Valneva a versé plus de 120 000 euros à Baan Dek, en plus des dons en nature et des activités de collecte de fonds. C'est la preuve de la relation durable entre les deux organisations, qui a permis à Baan Dek d'inscrire dans des écoles publiques thaïlandaises des enfants vivant dans des camps de chantier et des bidonvilles, de mettre en œuvre le programme WASH pour garantir l'accès des communautés à l'eau potable, et de soutenir ses bénéficiaires pendant la pandémie de COVID-19 grâce à la gestion des cas et à des dons de fournitures urgentes, entre autres interventions cruciales.

Engagement au niveau des communautés locales

Outre le parrainage d'organisations caritatives au niveau de l'entreprise, la Société encourage également l'engagement social au niveau local.

Un exemple en est le travail en cours de Valneva Scotland avec la Fondation Team Jak. En octobre 2023, plus de 30 bénévoles de l'entreprise ont bravé les éléments pour revitaliser Jak's Den, l'un des centres de soins gérés par la Fondation, qui offre un soutien pratique, social et émotionnel aux enfants et aux jeunes atteints de cancer et de maladies apparentées, ainsi qu'à leur famille, à leurs amis et aux personnes endeuillées.

En 2023, la Société a fait don de 33 460 euros aux organisations caritatives liées à la santé *Encephalitis International* et *Baan Dek Foundation*.

D'ici 2025, Valneva a pour objectif d'augmenter son soutien caritatif de 15 % par rapport à 2019.

6.3 Un haut niveau d'expertise R&D

Valneva adopte une approche unique et spécialisée du développement de candidats vaccins, en ciblant des maladies pour lesquelles il n'existe pas de solution préventive ou thérapeutique, mais où les vaccins prophylactiques peuvent avoir un impact significatif.

Par conséquent, plutôt que de rechercher des cibles pathologiques pour lesquelles une technologie ou un mécanisme d'action spécifique est efficace, l'approche de la Société consiste à identifier des maladies, puis à appliquer sa compréhension et son expérience du développement de vaccins pour mettre au point des candidats différenciés contre ces maladies. Cette méthode a conduit Valneva à se concentrer en grande partie sur les maladies qui menacent les voyageurs dans des régions particulières, ou qui restent répandues dans les zones fortement peuplées.

La Société se concentre également sur les maladies pour lesquelles la concurrence thérapeutique existante est limitée ou pour lesquelles ses vaccins présentent des avantages évidents par rapport aux solutions concurrents.

Valneva est devenu un leader dans le domaine des vaccins spécialisés en utilisant cette stratégie, en élaborant un

portefeuille d'actifs qui présentent des avantages évidents par rapport à d'autres options de traitement, y compris d'autres vaccins.

Malgré l'approche ciblée de Valneva et l'étendue de son expérience, il convient de noter que le succès des études précliniques ou des premiers essais cliniques peut ne pas être indicatif des résultats de futurs essais cliniques qui seraient suffisants pour une autorisation de mise sur le marché et une commercialisation potentielles. Il s'agit là d'un risque inhérent au développement et à la commercialisation de vaccins.

La Société a consenti des efforts et des investissements considérables dans le développement de ses candidats vaccins. Un échec de développement (notamment une efficacité ou une sécurité insuffisante) impliquerait la perte totale de ces investissements.

Pour atténuer ce risque, Valneva s'efforce d'appliquer les normes de recherche les plus strictes et supervise ce travail par le biais d'organes de gouvernance de la R&D, complétés par conseils scientifiques stratégiques.

⁽¹⁾ Les vaccins obligatoires comprennent le BCG, l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons et la rubéole, et l'encéphalite japonaise.

Nos performances et nos objectifs

4

PRODUITS

Dans le portefeuille commercial

1

PROGRAMME

En Phase 3 de développement clinique

À la fin de 2023, Valneva avait quatre produits dans son portefeuille commercial et un programme en Phase 3 de développement clinique.

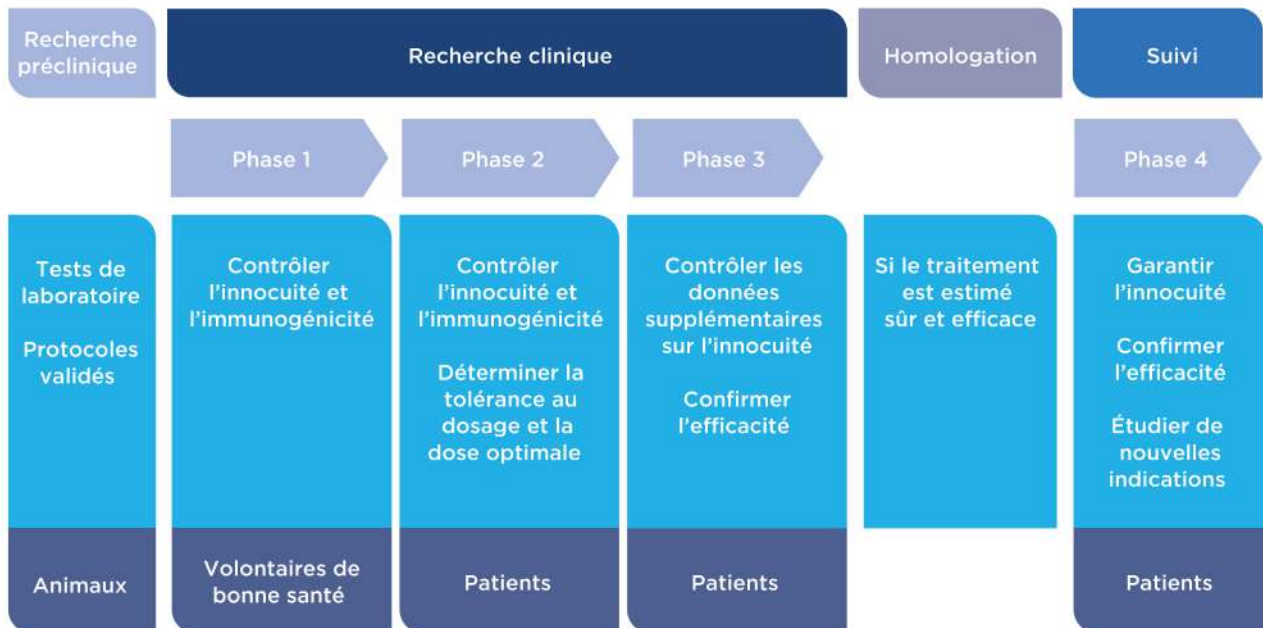
Les principales étapes de 2023 ont été les suivantes :

- approbation par la FDA (États-Unis) d'IXCHIQ, le vaccin contre le chikungunya de Valneva ;
- dépôt de la demande d'homologation du vaccin contre le chikungunya auprès de Santé Canada ;

- dépôt de la demande de mise sur le marché du vaccin contre le chikungunya auprès de l'Agence européenne des médicaments ;
- dépôt de la demande d'enregistrement du vaccin contre le chikungunya à l'agence brésilienne de réglementation sanitaire Anvisa par l'Instituto Butantan, le partenaire de Valneva ;
- fin du recrutement pour l'essai de Phase 3 VALOR du vaccin candidat de Valneva et Pfizer contre la maladie de Lyme, VLA15.

La Société n'a aucun programme en début de développement clinique (c'est-à-dire en essai de Phase 1) au moment de la publication de ce rapport. Cependant, Valneva a de multiples projets précliniques en cours qui pourraient potentiellement entrer en Phase 1 de développement clinique, comme le candidat vaccin contre le virus Zika VLA1601 qui entrera à nouveau en développement clinique au début de 2024.

COMMENT FONCTIONNENT LES ESSAIS CLINIQUES ?



Les organes de gouvernance de la R&D au sein de Valneva

- Le **Comité de gestion stratégique du portefeuille R&D (SPMC)** dirigeait le développement stratégique et l'évolution initiale du portefeuille R&D de la Société, en veillant à ce qu'il soit aligné sur la vision et la stratégie commerciale de Valneva. À partir de 2024, les responsabilités du SPMC sont intégrées dans un nouveau comité, le comité opérationnel *Global Executive Management R&D*, décrit ci-dessous.
- Le **Comité opérationnel de recherche et développement (RDOC)** décide du cahier des charges conformément aux budgets et aux stratégies de projet/programme convenus, en soutenant l'élaboration et en facilitant la mise en œuvre de la stratégie de R&D de Valneva.
- Le **Comité opérationnel d'accès au marché (MAOC)** supervisait et pilotait les programmes d'accès au

marché, de preuves de valeur, d'affaires gouvernementales et de remboursement de Valneva, conformément aux stratégies et aux budgets convenus. À partir de 2024, les responsabilités du MAOC sont intégrées dans d'autres comités opérationnels.

Global Executive Management R&D (GEMRAD): concentré sur la science de pointe

Depuis janvier 2024, Valneva a mis en place le comité opérationnel *Global Executive Management R&D* (« GEMRAD ») qui développe et propose une stratégie de R&D au comité exécutif, basée sur un travail transversal de gestion du portefeuille de R&D.

Le GEMRAD supervise toutes les opérations de R&D et gère un portefeuille de R&D attractif, conforme à la vision et à la mission de Valneva.

6.4 Assurer la sécurité des patients

Après avoir achevé avec succès le développement d'un produit et obtenu l'autorisation de mise sur le marché auprès des autorités sanitaires compétentes, Valneva doit assurer un suivi permanent de la sécurité des patients. Cette responsabilité consistant à garantir la qualité et la sécurité de ses produits est primordiale chez Valneva, qui continue à surveiller ses produits pour s'assurer que tout impact potentiel au niveau de la sécurité soit détecté, évalué et traité.

Le but ultime de la pharmacovigilance est la sécurité des patients. À cette fin, le Département de Pharmacovigilance (PV) de Valneva supervise toutes les activités de surveillance de la sécurité de ses produits dans le monde, en assurant le traitement approprié des informations liées à la sécurité dans le respect des réglementations applicables et des normes du Groupe. Les professionnels de santé et les consommateurs ont un accès direct, par téléphone et par mail, aux professionnels de l'information médicale de Valneva qui fournissent des informations précises et à jour sur les produits du Groupe.

Dans les pays où les produits Valneva sont distribués par des tiers, des accords de pharmacovigilance adaptés individuellement sont en place pour assurer le traitement efficace de l'ensemble des informations liées la sécurité. Un plan d'audit existe pour vérifier que les partenaires de Valneva agissent conformément aux conditions établies dans les accords individuels et en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le service de Pharmacovigilance Corporate de Valneva effectue régulièrement la détection des signaux concernant ses produits commercialisés. Les rapports de détection des signaux sont ensuite partagés avec le Comité de revue de la qualité et de la pharmacovigilance (*Quality and Product Safety Review Board*), organe de décision interne de Valneva en matière de qualité et de pharmacovigilance. Les mesures à prendre pour faire face à toute tendance ou signal susceptible d'avoir un impact sur la santé publique sont définies immédiatement. Les plans d'action et les voies de communication sont ensuite alignés avec les autorités respectives.

En raison de l'évaluation positive continue de la sécurité des deux produits IXIARO/JESPECT et DUKORAL, des rapports périodiques actualisés de sécurité (PSUR) sont rédigés et soumis aux autorités compétentes tous les trois ans.

Valneva s'engage à assurer la sécurité des patients et s'efforce de communiquer rapidement et en toute transparence aux autorités les rapports sur la sécurité des cas individuels. L'objectif du Groupe est de s'assurer qu'au moins 95 % de ces rapports sont soumis aux autorités dans les délais.

En 2023, Valneva a soumis 98 % de ces communications aux autorités dans les délais (100 % en 2022).

6.5 Production responsable

Valneva dispose d'une solide plateforme de fabrication avec des installations dans toute l'Europe. Cette infrastructure de fabrication hautement développée, agile et sophistiquée est l'une des forces de Valneva ; elle est opérationnelle et produit des vaccins sous licence depuis plus de 10 ans. La Société s'appuie sur ses installations de production comme unique source de fabrication pour certains de ses produits et produits candidats.

Au sein du réseau d'usines de Valneva, le non-respect des bonnes pratiques de fabrication, des bonnes pratiques de distribution ou des exigences réglementaires pourrait, entre autres, entraîner la suspension ou la révocation des autorisations de production ou de distribution et entraver la fourniture des produits de la Société. Ce risque de suspension ou de révocation des autorisations de fabrication ou de distribution existe aussi pour les tiers avec lesquels Valneva a conclu des contrats de fabrication, de fourniture ou de distribution.

Des fonctions entières existent au sein de l'entreprise pour atténuer ces risques, ainsi que des contre-mesures spécifiques qui sont expliquées plus loin.

Priorité au contrôle et à l'assurance de la qualité

La production de vaccins est considérée comme l'une des opérations de fabrication pharmaceutique les plus complexes. En général, la production, le conditionnement et la livraison de vaccins de haute qualité peuvent prendre entre six et trente-six mois. Le processus comprend des tests sur les lots de vaccin, à chaque étape du parcours, et le contrôle répété de la qualité des lots.

Les fonctions de Contrôle Qualité et d'Assurance Qualité sont des parties intégrantes de la plateforme de fabrication de Valneva.

- Le **Contrôle Qualité** évalue l'efficacité du processus de fabrication pour s'assurer du respect du cahier des charges et des limitations indiquées, et pour évaluer la conformité des matières premières entrantes, ainsi que des composants, des contenants, des procédés de fermeture, de l'étiquetage, des matières utilisées dans le

processus de production et des lots de vaccins terminés ;

- L'**Assurance Qualité** implique l'examen systématique et indépendant de tous les documents et de toutes les activités en lien avec un essai. Cela s'effectue au moyen d'audits des sites, des fournisseurs ou des systèmes et procédures, ainsi que par des inspections (y compris de pré-agrément).

Des tests sont effectués régulièrement afin d'éviter toute interruption de l'approvisionnement et de fournir des produits conformément au calendrier prévisionnel de production. De nombreuses autres mesures sont en place pour atténuer les risques en matière de production, notamment :

- des audits annuels de qualité et de sécurité ;
- des mesures de maintenance préventive ;
- un plan de continuité des opérations comprenant une équipe interne de gestion de crise et de reprise d'activités après sinistre ; et
- un entretien courant et le remplacement des équipements clés.

Zoom sur le réseau de production de Valneva

La plateforme de fabrication de Valneva constitue un réseau industriel durable à long terme qui fournit du matériel d'essai clinique et des produits commerciaux en fonction d'objectifs du calendrier de livraison, de coûts, de flexibilité et de qualité. Le Groupe exploite trois sites de fabrication — à Livingston (Écosse), à Solna (Suède), et à Vienne (Autriche) — qui sont qualifiés par diverses autorités réglementaires.

L'agrandissement de nos sites de Livingston et de Solna a été achevé en 2022, avec l'ajout de nouvelles unités de production dans chaque pays.

L'année 2023 a également été marquée par la cession d'une partie des bâtiments et des activités en Suède au 1^{er} juillet 2023. Le site a réduit sa surface de 21 % et cela eu un impact sur les opérations journalière du site.

7 Agir de façon éthique

Développer des vaccins implique une responsabilité envers les consommateurs et de nombreuses parties prenantes. La Société maintient des normes éthiques strictes et s'efforce d'améliorer en permanence l'intégrité et la transparence de ses activités, afin de préserver la confiance des patients et des communautés parties prenantes.

7.1 Respecter les normes les plus strictes

Concentrée sur son intégrité au quotidien, Valneva conduit ses activités dans le respect de normes éthiques strictes dans toutes ses fonctions.

Les relations avec les clients, les prestataires de soins de santé et les tiers payeurs sont soumises, directement ou indirectement, aux lois sur la fraude et les abus dans le domaine des soins de santé, aux lois sur les fausses demandes de remboursement, aux lois sur la confidentialité et la sécurité des informations de santé et à d'autres lois et réglementations sur les soins de santé. En tant que société cotée en bourse, Valneva est également soumise aux lois et réglementations relatives aux marchés financiers, notamment celles de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis. Si Valneva n'était pas en mesure de se conformer à ces lois, elle s'exposerait à de lourdes sanctions.

Le Groupe a donc créé un ensemble de politiques internes qui intègrent ses principes éthiques dans des procédures opérationnelles concrètes. Cela permet aux collaborateurs de se comporter de manière éthique, quelle que soit la situation. Au cours des presque dix années qui ont suivi sa création, Valneva a développé et modernisé son ensemble de règles, de directives et d'activités de formation, affinant continuellement ses normes d'intégrité conformément aux exigences légales nouvelles et en évolution.

Le Code de conduite et d'éthique de Valneva

En 2022, Valneva a adopté un nouveau code de conduite et d'éthique (**CoCE**), élargissant le précédent code de conduite et y intégrant les quatre piliers de notre approche ESG. Applicable aux collaborateurs de Valneva, aux consultants, aux directeurs, aux membres du comité exécutif et aux membres du conseil d'administration, le CoCE définit les valeurs et les orientations du Groupe, qui s'efforce de contribuer à un monde dans lequel personne ne meurt ni ne souffre d'une maladie évitable par la vaccination.

Le CoCE définit les attentes concernant les interactions au sein du groupe Valneva, ainsi qu'avec les investisseurs, les partenaires commerciaux et les autres parties externes. Il s'agit du document de base sur lequel reposent toutes les autres politiques, procédures et directives de la Société.

Tous les collaborateurs actuels ont été formés lors de la publication du code de conduite et d'éthique en 2022 et ont repris la formation un an plus tard, en 2023. Tous les nouveaux collaborateurs doivent suivre une formation en ligne sur le CoCE lorsqu'ils rejoignent l'entreprise.

Politique de lutte contre la corruption de Valneva

Depuis 2016, Valneva dispose d'une Politique de lutte contre la corruption (**ABAC**) afin d'aligner ses activités sur

les meilleures pratiques de l'industrie et les normes de conformité et d'éthique les plus élevées. La Politique de lutte contre la corruption s'appuie sur le Code de conduite et d'éthique et fixe des normes précises pour garantir que les activités commerciales de Valneva sont menées de manière éthique, sans aucune tentative d'influencer les tiers de manière inappropriée (notamment par le versement, l'offre ou l'acceptation d'avantages de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement).

Cette politique a été conçue dans le respect des lois anti-corruption applicables, notamment le *UK Bribery Act*, le *US Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA), ainsi que le Code criminel canadien et la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers.

Procédure de lutte contre la corruption de Valneva

L'ensemble des collaborateurs de Valneva a accès 7j/7 et 24h/24 à un service d'assistance téléphonique sécurisé et dédié aux questions de conformité. Si l'un des collaborateurs craint ou pense de bonne foi qu'une loi, réglementation ou l'un des principes du Code de conduite et d'éthique de Valneva a été violé ou est susceptible de l'être, ce salarié peut en informer son supérieur ou l'un des Responsables Conformité de Valneva, ou utiliser le service d'assistance téléphonique en matière de conformité. Depuis la décision prise en 2016 d'utiliser ce service d'assistance téléphonique, Valneva s'est engagée à veiller à ce que les collaborateurs ne fassent l'objet d'aucune mesure disciplinaire ou discriminatoire pour avoir signalé un éventuel incident, même si les faits rapportés s'avèrent inexacts, à condition qu'ils aient agi de bonne foi.

L'éventail de politiques chez Valneva

Outre les politiques fondamentales mentionnées ci-dessus, Valneva est fière de disposer d'un ensemble cohérent de politiques qui couvrent un large éventail de thématiques, notamment :

- la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les brimades ;
- les conflits d'intérêts ;
- les achats ;
- la protection des données personnelles ;
- les inventions scientifiques des collaborateurs ;
- la communication ;
- les technologies de l'information ;
- les délits d'initiés ;
- les relations professionnelles et personnelles sur le lieu de travail ;
- la politique de non-représailles et de non-châtiment ;
- le droit d'alerte ; et
- les voyages d'affaires.

Encourager la sensibilisation à l'éthique par des activités et des formations

Valneva fait de chaque mois de septembre le Mois de la Conformité et de l'Éthique (C&E) pour sensibiliser les collaborateurs aux questions de conformité et d'éthique. En 2023, l'activité du Mois C&E à l'échelle de l'entreprise était un « voyage de camping » interactif et numérique au cours duquel les collaborateurs sont partis à l'aventure, et devaient répondre à des questions sur la conformité à Valneva pendant leur séjour.

Si la participation au Mois C&E est facultative, les formations liées à la conformité chez Valneva ne le sont pas. La Société a mis en place une plateforme d'apprentissage en ligne qui mesure la réussite de la participation par le biais de questionnaires obligatoires pendant et après chaque cours d'apprentissage en ligne.

La confidentialité et la protection des données

Valneva s'engage à utiliser de manière responsable, transparente et sûre les données personnelles qui lui sont confiées par les patients, les clients, les collaborateurs et d'autres parties.

Les pratiques de la Société en matière de protection des données personnelles sont régies par la Politique de protection des données. Les principes énumérés dans cette politique régissent la collecte, la conservation et la protection des données personnelles et tiennent compte des exigences légales et réglementaires dans les pays où Valneva intervient.

Une formation régulière des collaborateurs sur les principes de protection de la vie privée est obligatoire, conformément à l'engagement de respecter et de sauvegarder les données personnelles.

Évaluation des risques en matière de conformité

Le processus de gestion des risques de Valneva comprend une cartographie des actions de lutte contre la corruption. Ce processus fait partie de la gestion des risques de l'entreprise (ERM) et des mises à jour sont fournies à l'ERM deux fois par an.

À la suite de l'exercice de cartographie des risques, deux mesures d'atténuation et de contrôle spécifiques ont été identifiées et mises en œuvre en 2023.

7.2 Atténuer les risques en matière de cybersécurité

Les systèmes informatiques et les données de Valneva, ainsi que ceux des tiers avec lesquels Valneva travaille, sont vulnérables aux cyberattaques, aux failles de sécurité, aux logiciels malveillants, aux codes malveillants, à la corruption des données, aux actions involontaires ou délibérées des employés et à d'autres événements dommageables. Ces types de menaces pourraient endommager, interrompre ou détériorer des processus métier clés. En outre, ils pourraient avoir un impact sur la confidentialité, ou entraîner la perte ou la corruption d'informations confidentielles, y compris la propriété intellectuelle, les informations commerciales exclusives et les informations personnelles.

Ces risques ont été évalués et comprennent, entre autres :

- l'interruption des activités ;
- la perte de lots de vaccins (en raison de l'arrêt de systèmes de production) ;
- la perte de données ;
- l'hameçonnage des informations ;
- la fraude ;
- la fuite de données ; et
- l'hameçonnage des transactions financières.

Les risques peuvent prendre diverses formes : via l'ingénierie sociale, l'introduction de logiciels malveillants dans les systèmes informatiques via des supports amovibles ou du matériel externe, l'infection par des logiciels malveillants via l'inter et l'intranet, les intrusions d'accès à distance et même une simple erreur humaine. D'une attaque d'hameçonnage au piratage des informations bancaires de l'entreprise, il existe une multitude de problèmes potentiels dont les employés et la haute direction doivent être informés pour contribuer à atténuer les risques. Les collaborateurs de Valneva constituent sa première et principale ligne de défense contre la criminalité en ligne.

Activités dédiées à la cybersécurité en 2023

Compte tenu de la visibilité croissante du Groupe, de l'évolution de ses effectifs et de la dispersion de ses équipes, Valneva a travaillé pour renforcer son infrastructure de sécurité de l'information en 2023 :

- le responsable de la sécurité de l'information et de l'audit de Valneva, un rôle ajouté au département informatique mondial en 2022, se concentre sur la coordination, les processus et la communication en matière de sécurité de l'information au sein de l'entreprise. Les initiatives notables pour 2023 comprennent la création d'un comité de sécurité de l'information et des réunions régulières du personnel de sécurité informatique de chaque site ;
- des audits complets de sécurité informatique physique ont été réalisés sur différents sites, contribuant à renforcer la posture de sécurité et à rationaliser les opérations de sécurité dans l'ensemble de l'organisation ;
- l'informatique et la conformité des entreprises ont intensifié leur collaboration en matière de confidentialité des données. Par exemple, les solutions logicielles critiques sont évaluées à la fois pour les éléments de fonctionnalité et de sécurité. Cela permet au Groupe de gérer de manière plus cohérente et plus efficace les risques liés à la sécurité des informations et la conformité dans l'ensemble de l'organisation ;
- Valneva a revu ses politiques informatiques et de sécurité de l'information existantes en 2023 afin d'identifier les opportunités de mises à jour et d'améliorations des protocoles conformément aux pratiques du secteur ;
- un programme de contrôles d'audit mensuels et trimestriels a été établi pour examiner et évaluer systématiquement l'efficacité des mesures de sécurité informatique.

Évaluation des risques en matière de cybersécurité

La feuille de route de Valneva en matière de cybersécurité et les initiatives associées ont été construites sur la base d'une réévaluation préalable des risques de cybersécurité. Ce projet a évalué la sécurité de nos systèmes liés aux données, identifié les zones potentielles de fuite de données et examiné notre conformité aux exigences d'utilisation et de traitement des données. En cas de cyberattaque, le Groupe a défini un objectif de récupération des attaques potentielles dans un délai raisonnable.

Suite à cette évaluation, Valneva a travaillé pour améliorer sa cybersécurité à travers, entre autres, les initiatives clés suivantes :

- une fonctionnalité dédiée au rapport d'hameçonnage a été mise en œuvre dans le client de messagerie du Groupe, permettant aux employés de signaler les e-mails suspects pour examen ;
- mise à jour permanente de la plateforme de sauvegarde du Groupe ;
- des correctifs ont été apportés aux systèmes informatiques ;
- plusieurs niveaux de sécurité ont été mis en place pour protéger les infrastructures informatiques stratégiques ;
- la cadence des tests de pénétration de l'infrastructure informatique a été mise à jour ;
- un dispositif de reprise après sinistre et de résolution des urgences a été mis en place ;
- une analyse des incidents a été effectuée, afin de permettre une amélioration continue grâce aux enseignements tirés ;

- les formations de sensibilisation des utilisateurs à la cybersécurité sont dispensées, y compris des formations sur mesure pour le comité exécutif, le conseil d'administration, les cadres seniors et tout le personnel du département Finance de Valneva.

Les collaborateurs étant les principaux gardiens de la sécurité de l'information de Valneva, le Groupe s'efforce de réduire le risque de cybersécurité par le biais d'une formation. En complément des actions mentionnées ci-dessus, l'initiative de formation à la cybersécurité à grande échelle s'est poursuivie en 2023.

Objectifs 2024 :

- atteindre une participation maximale des collaborateurs à la formation en matière de cybersécurité tout au long de l'année ;
- distribuer un bulletin d'information mondial consacré à la sensibilisation à la sécurité, afin d'assurer une communication cohérente et continue sur l'importance de la cybersécurité, les mises à jour sur les menaces émergentes et les pratiques de l'industrie en matière de sécurité de l'information ;
- lancer une campagne de sensibilisation mondiale pour impliquer et éduquer tous les collaborateurs ;
- organiser régulièrement des exercices de simulation d'hameçonnage afin de tester et d'améliorer la capacité des collaborateurs à identifier les tentatives d'hameçonnage et à y répondre.

7.3 Droits de l'homme

Valneva s'engage à mener ses activités de manière éthique et responsable. Cela inclut le respect des droits de l'homme internationalement reconnus. La responsabilité de la Société en matière de respect des droits de l'homme s'étend à l'ensemble de ses activités, du laboratoire au patient.

Le travail dans les essais cliniques est fondamental pour parvenir à un monde dans lequel personne ne meurt ni ne souffre d'une maladie pouvant être prévenue par la vaccination. La santé et la sécurité des patients sont au cœur de cette démarche, y compris la conception, l'exécution et la communication de la recherche sur les essais cliniques. Les essais cliniques que mène la Société

pour ses candidats-vaccins sont réalisés dans le strict respect du consentement éclairé des personnes se prêtant à la recherche.

Les collaborateurs de Valneva sont tous protégés par le respect du droit du travail dans tous les pays où la Société est implantée. L'ensemble des politiques internes mentionnées dans le présent Rapport garantit également le respect des droits de l'homme pour tous les collaborateurs.

En 2023, Valneva n'a reçu aucune plainte ou communication relative aux droits de l'homme.

7.4 Lutte contre l'évasion fiscale

Valneva remplit ses obligations fiscales dans chacun des pays où elle exerce ses activités.

8 Développer les talents

Le succès de Valneva se construit grâce à l'engagement et à l'expertise de plus de 670 collaborateurs qui représentent un atout déterminant pour le Groupe. Valneva s'engage en faveur de la diversité et du développement professionnel de ses collaborateurs, véritable levier de performance. Cet engagement prend tout son sens dans le maintien d'un environnement de travail dynamique, ouvert et convivial.

La stratégie RH de Valneva

Valneva a développé une stratégie RH basée sur ses missions, sa vision et ses objectifs.

	Objectifs
Pilier 1 Développer l'organisation	1.1 Les RH soutiennent le développement stratégique de l'organisation
	1.2 Les employés de Valneva appréhendent positivement le changement et sont prêts à être agiles/à s'adapter rapidement, favorisant ainsi la préparation au changement de l'ensemble de l'organisation
	1.3 Les décisions qui entraînent des changements notables sont mises en œuvre de manière professionnelle, ce qui permet une adaptation efficace et sans heurts aux différents scénarios futurs
Pilier 2 Attirer et conserver les talents	2.1 Être un employeur de choix et différencier Valneva de la concurrence
	2.2 Adapter et améliorer en permanence la stratégie d'acquisition de talents sur les différents sites de Valneva en tenant compte du pouls du marché
	2.3 Augmenter le taux de rétention des salariés sur les différents sites
Pilier 3 Développement humain	3.1 Connaître et satisfaire les besoins en développement spécifiques et individuels qui sont essentiels pour le succès de l'entreprise
	3.2 Les compétences clés sont développées en interne pour assurer plus de pertinence et une compréhension commune au sein de l'entreprise
	3.3 La culture de leadership est fondée sur des valeurs communes et des compétences nécessaires associées

8.1 Attirer et conserver les talents

Toute incapacité à attirer, retenir et développer des personnes-clés pourrait empêcher Valneva d'atteindre ses objectifs globaux, et donc avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

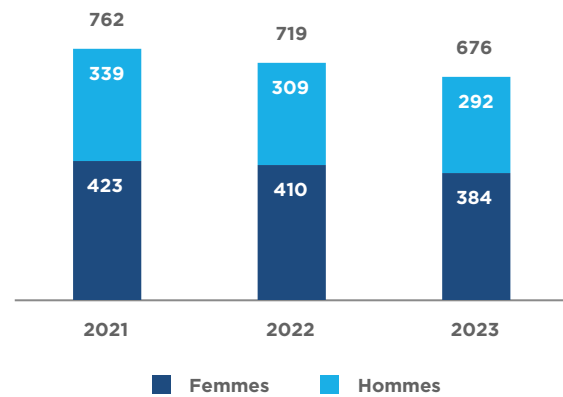
Pour cette raison, Valneva a mis en œuvre des mesures pour attirer de nouveaux talents et les conserver :

- mise en place de politiques de télétravail ;
- mise en œuvre d'un nouveau processus digitalisé de gestion de la performance qui comprend les dimensions comportementales communes à l'ensemble de l'entreprise et renforce ainsi la réussite et le développement des collaborateurs ;
- la Société offre des package de rémunération de pointe, qui comprennent de nouveaux programmes d'intéressement à long terme régulièrement ouverts aux collaborateurs ;
- les possibilités en termes d'innovation, de croissance et de développement personnel sont largement exploitées comme instruments de rétention professionnelle, en veillant à ce que les besoins individuels soient pris en compte ;
- des activités de développement organisationnel et des événements sociaux ont lieu régulièrement, renforçant ainsi l'identité de l'entreprise Valneva ;
- une formation locale au management et un programme de formation global sont proposés au top management.

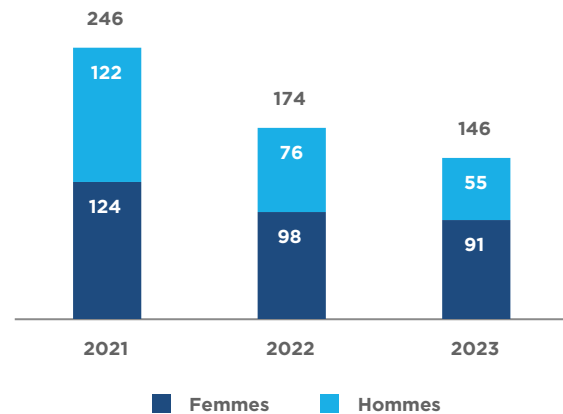
La démarche RH de Valneva

- Attirer et conserver les talents
- Construire un capital humain durable pour l'avenir
- Évaluer et récompenser les performances
- Valoriser et soutenir la diversité
- Protéger son personnel

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE



NOUVELLES EMBAUCHES

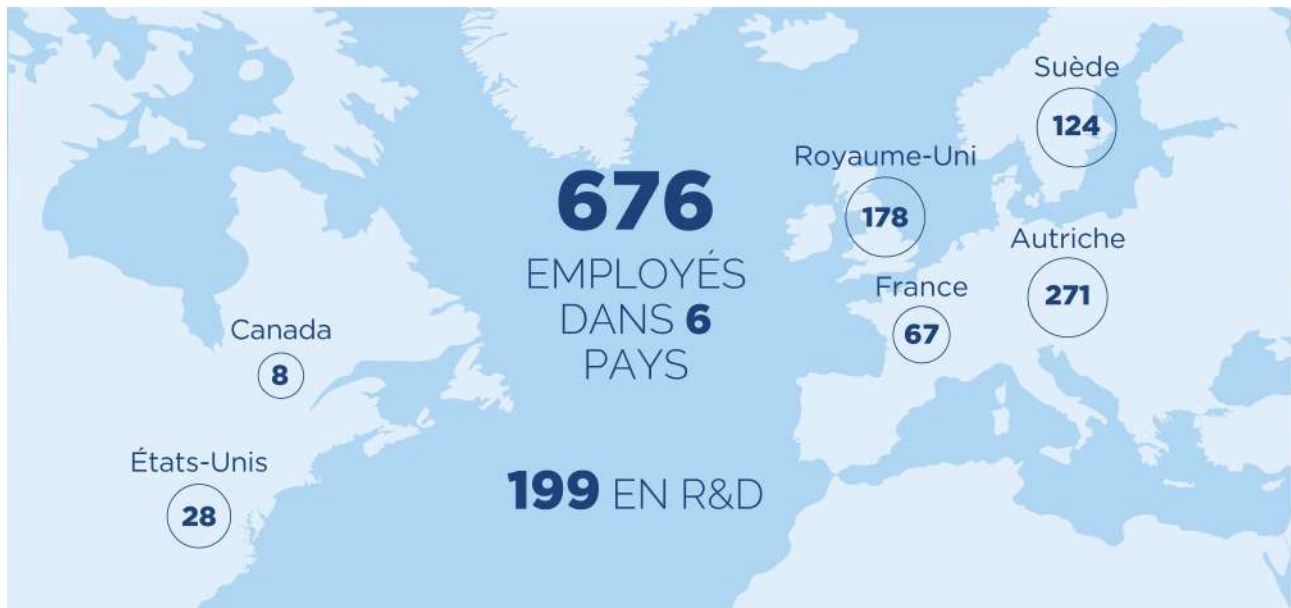


Rapport de durabilité

Développer les talents

Présence mondiale de Valneva

Au 31 décembre 2023, le Groupe employait 676 personnes en Autriche, au Canada, en France, en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis.



Valneva : une identité unique

Valneva est un groupe international et multiculturel marqué par l'enthousiasme, l'innovation et de solides compétences d'exécution. Présentes dans six pays à travers le monde, les équipes de Valneva sont diverses et multidisciplinaires.

Riche de 42 nationalités parmi ses collaborateurs, Valneva se construit autour d'une identité singulière dans le monde des vaccins.

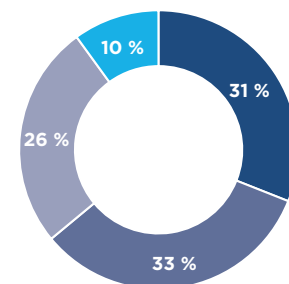
Une richesse d'expertises

La majorité des collaborateurs de Valneva travaillent dans les activités de production et de R&D. Les sites de production sont implantés en Écosse, en Suède et en Autriche. Les activités de R&D sont concentrées en Autriche et en France.

Les fonctions support sont majoritairement déployées sur les quatre sites principaux du Groupe en Autriche, en France, en Écosse et en Suède.

Depuis sept ans, les opérations commerciales continuent d'étendre leur couverture : le Groupe s'est implanté au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Autriche, dans les pays nordiques et, dernièrement, en France.

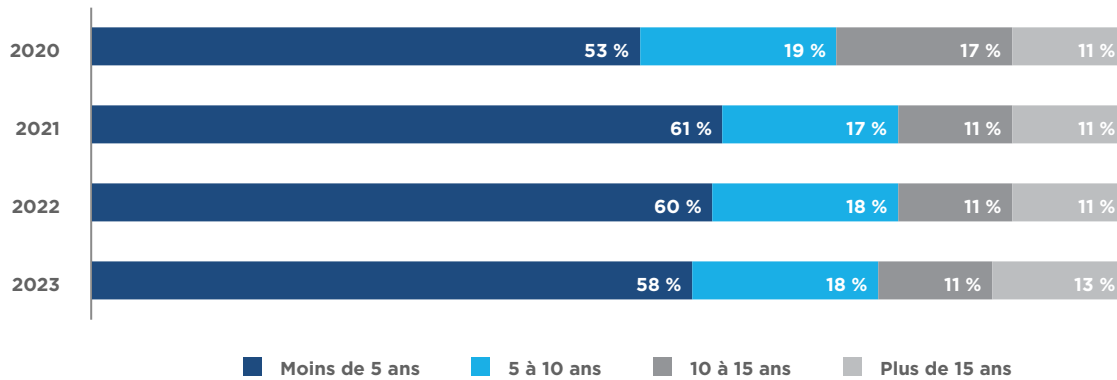
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FONCTION



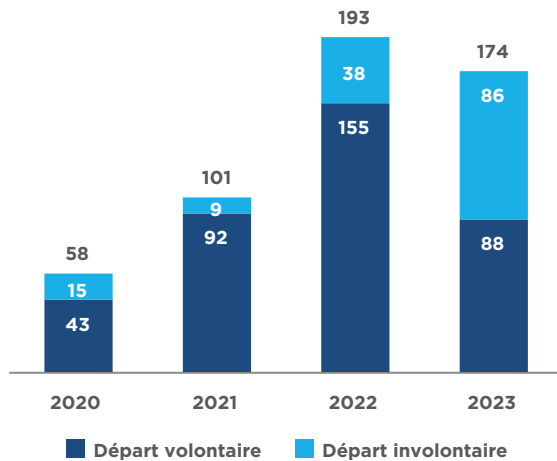
- Recherche & Développement
- Production
- Fonctions support
- Commercial

Ancienneté et Turnover

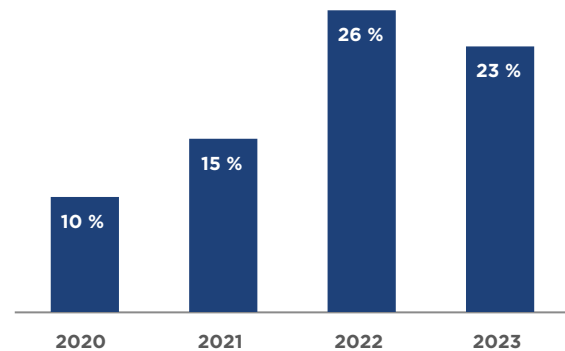
ANCIENNETÉ



NOMBRE DE DÉPARTS



TURNOVER



Bien qu'un taux de turnover dépassant 15 % est généralement considéré comme élevé, le taux de turnover volontaire de Valneva, ou taux de rotation des collaborateurs, a diminué en 2023.

Objectifs 2024 :

- adapter et améliorer la stratégie de recrutement des talents sur tous les sites en prenant le pouls des marchés locaux ;
- employer tous les outils de recrutement de pointe pour approcher les talents correspondants aux besoins du Groupe ;
- consolider le capital humain existant afin de réduire le taux de rotation.

Valneva accompagne ses employés dans le maintien d'un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée. De bonnes conditions de travail, de la flexibilité ou encore des avantages attrayants, constituent des éléments distinctifs de la marque employeur de Valneva.

Depuis de nombreuses années, Valneva propose des services à ses salariés tels qu'une aide à la garde d'enfants et des services liés à la santé sur le lieu de travail.

Par ailleurs, Valneva poursuivra ses efforts en matière de bien-être de ses collaborateurs, tout en garantissant des rémunérations et avantages sociaux compétitifs. Valneva interroge également régulièrement ses collaborateurs pour connaître leur ressenti au travail et comment il pourrait être rendu dynamique, ouvert et convivial.

La mobilité des salariés en action

Valneva est une entreprise internationale, elle offre à ses collaborateurs la possibilité de mobilités professionnelles quand cela est possible.

Rapport de durabilité

Développer les talents

Activités sociales : Consolider la culture de Valneva

Valneva accorde une grande importance à sa culture d'entreprise et organise régulièrement des événements sociaux et culturels. Des événements sont ainsi organisés en simultané sur tous les sites afin d'encourager la cohésion au sein du Groupe.

Des articles sont régulièrement publiés pour informer les collaborateurs et donner vie à la culture d'entreprise de Valneva. En outre, un intranet permet de relayer les événements et activités sociales de l'entreprise.

Un dialogue social ouvert

En tant que Société Européenne, Valneva est fière de disposer d'une organisation interne qui représente les collaborateurs européens, appelée *International Works Council (IWC)*. Les 12 membres de l'IWC — et, depuis le Brexit, trois membres « invités » représentant les salariés britanniques — ont été élus en 2021 pour un mandat de quatre ans et se réunissent au moins deux fois par an. Ils sont informés et consultés sur les opérations transfrontalières européennes de Valneva, et contribuent ainsi à une meilleure compréhension des spécificités culturelles et organisationnelles de chaque site du Groupe.

Outre l'IWC et les Comités d'entreprise locaux de Valneva en Europe, les responsables des sites canadiens et américains et les responsables des Ressources Humaines entretiennent un dialogue permanent et ouvert avec les collaborateurs locaux.

Relations sociales

Organisation du dialogue social	Comité Social et Économique (CSE) pour Nantes, Comités locaux (<i>work councils</i>), et Comité européen (IWC).
Conventions collectives	96 % des collaborateurs du Groupe sont couverts par une convention collective. En Amérique du Nord, les relations de travail ne sont pas régies par des conventions collectives. Toutefois le Groupe garantit une approche harmonisée en considérant que les normes et règles minimales en vigueur en Europe le sont par extension au Canada et aux États-Unis.

Proposer une rémunération compétitive

Une des premières priorités de Valneva a été la mise en œuvre, en 2013, d'une politique de rémunération à l'échelle du Groupe fondée sur des références internationales. Les principes de cette politique sont cohérents et ont été harmonisés entre les différents sites depuis la création de Valneva.

En 2019, Valneva a mis en place un nouveau système de classification fiable utilisé par un grand nombre d'entreprises du secteur des sciences de la vie. Ce changement de référentiel repose sur une analyse multidimensionnelle qui apporte plus de granularité et de différenciation que la structure précédente. Valneva dispose d'un outil encore plus précis pour sa gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des aménagements de travail innovants

Différents accords nationaux, conformes aux législations locales, régissent le temps de travail.

À chaque fois que cela est possible, les horaires de travail sont flexibles afin de permettre un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. En outre, des programmes de travail à domicile sont en cours, afin d'offrir une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. La pandémie de COVID-19 a également favorisé une augmentation significative du recours au télétravail.

Pour ces raisons, Valneva a redoublé d'efforts pour maintenir le lien social au cœur de l'entreprise, en organisant régulièrement des événements à distance et sur place.

8.2 Promouvoir la diversité et garantir la non-discrimination

La politique de Valneva en matière de lutte contre le harcèlement, la discrimination et l'intimidation, associée à la politique sur les relations professionnelles et personnelles sur le lieu de travail, permettent à l'entreprise de promouvoir l'égalité des chances et de traitement tout en optimisant les talents et les expertises de tous ses salariés.

La diversité fait partie de l'ADN de Valneva et l'entreprise favorise son respect dans tous les domaines. Tout acte discriminant l'exposerait à des infractions pénales et des sanctions qui seraient dommageables à de multiples égards (risque juridique, financier, d'image, social, entre autres).

En 2022, Valneva a formé ses 100 principaux cadres à un programme sur les préjugés inconscients sur le lieu de travail axé sur les objectifs suivants :

- comprendre le concept des préjugés inconscients et apprendre comment notre cerveau est « câblé » pour créer des préjugés ;
- prendre conscience des différents types de préjugés inconscients ;
- comprendre comment les préjugés peuvent influencer les décisions et les interactions sur le lieu de travail ;
- apprendre à reconnaître les préjugés personnels et prendre des décisions plus éclairées ;
- développer un langage positif et constructif autour du thème des préjugés inconscients afin de faciliter un dialogue productif entre collègues de travail ;
- explorer la relation entre les préjugés inconscients, la diversité, l'inclusion et la prévention de la discrimination ;
- se sentir plus à l'aise pour mener des conversations authentiques avec des collègues de travail sur la perception des préjugés et de l'exclusion ;
- comprendre l'importance de reconnaître et d'anticiper les risques d'exclusion et de marginalisation fondés sur des préjugés ;
- comprendre l'importance d'agir pour éliminer l'exclusion et la marginalisation fondées sur les préjugés sur le lieu de travail.

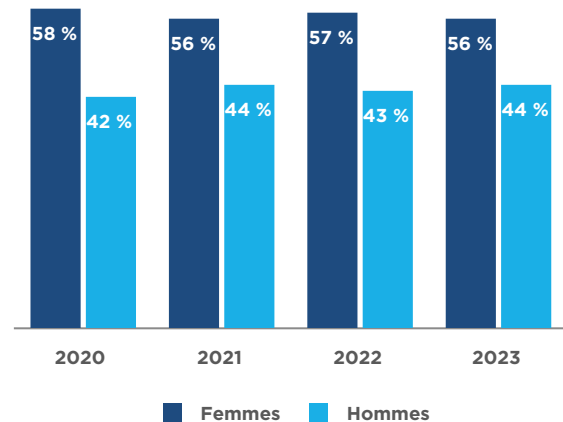
Reconnaître et promouvoir la diversité

Le Groupe considère que toutes les formes de discrimination sont inacceptables sur le lieu de travail. Valneva encourage l'égalité des chances dans le recrutement et dans l'emploi, ainsi que dans l'égalité de traitement dans les domaines de la rémunération, de la formation et de la promotion de tous ses collaborateurs. Cela signifie que les collaborateurs actuels et potentiels reçoivent tous le même traitement, indépendamment de leur nationalité, origine ethnique, sexe, handicap physique ou mental, de leurs âge, religion ou croyances, situation familiale ou orientation sexuelle.

En tant que groupe international respectueux de toutes les cultures, Valneva est convaincu que la diversité de ses équipes et de ses talents est un atout précieux qui favorise l'innovation, l'efficacité et la compétitivité. Les 42 nationalités représentées chez Valneva reflètent la volonté d'inclusion du Groupe.

Répartition hommes/femmes

Les femmes sont plus fortement représentées que les hommes au sein du Groupe Valneva.



Place des femmes au sein de l'équipe managériale

Valneva considère qu'une bonne gouvernance d'entreprise est à la base de la confiance que les investisseurs, les institutions et les collaborateurs placent dans la Société. Valneva continuera de renforcer cette confiance à l'avenir, tout en veillant à ce que les membres du conseil d'administration soient diversifiés et hautement qualifiés.

Le comité exécutif et le conseil d'administration de Valneva s'engagent à diriger Valneva dans la transparence, dans le respect du Code MiddleNext français de gouvernance des petites et moyennes entreprises et dans une perspective de création de valeur à long terme. À la fin de l'année 2023, quatre femmes siégeaient au conseil de surveillance de Valneva et un nouveau membre du directoire, Dipal PATEL, a rejoint Valneva en tant que *Chief Commercial Officer*.

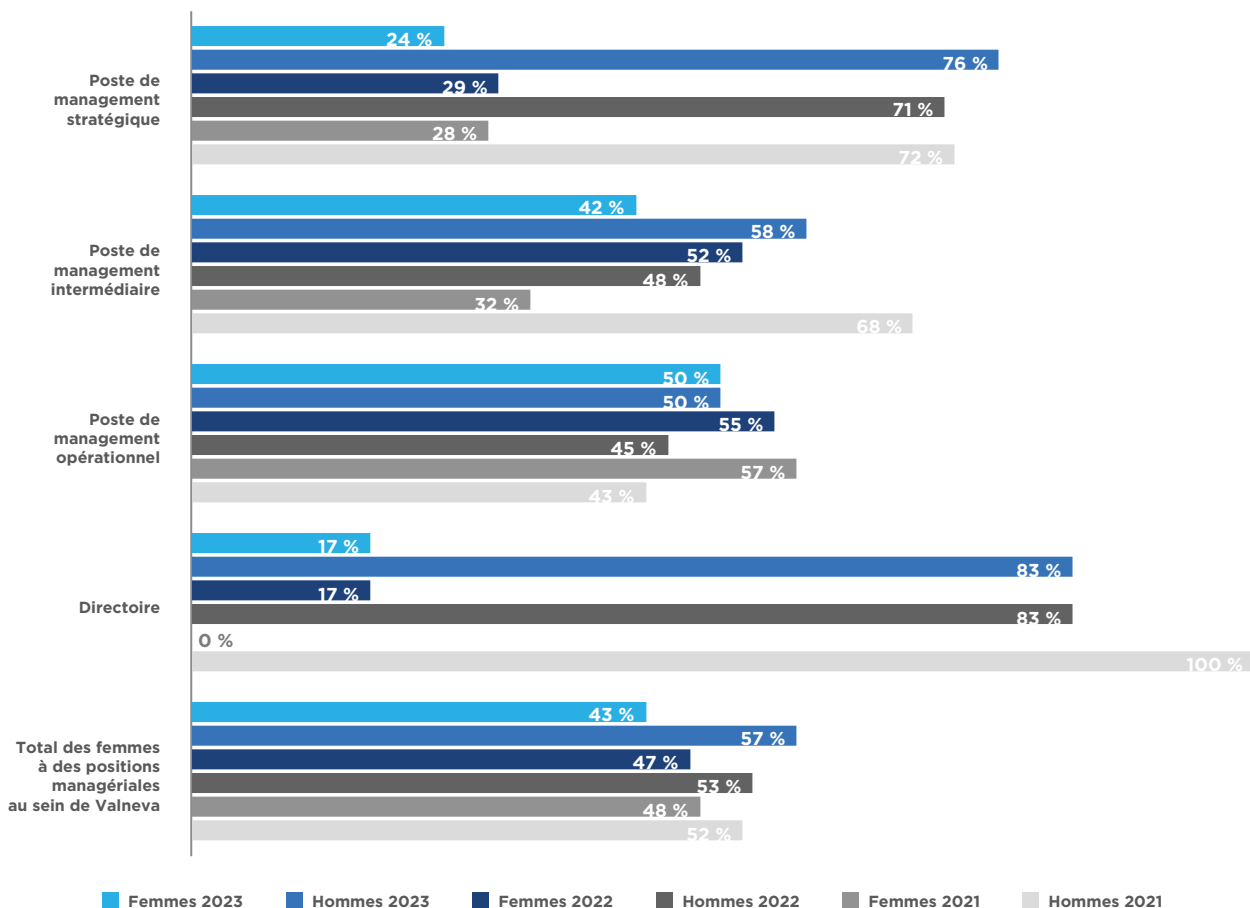
Le Comité de direction (*Senior Leadership Team-SLT*) est un organe de direction qui complète le comité exécutif, en apportant sa contribution au développement et à l'exécution de la stratégie commerciale de Valneva. Ce Comité supervise de façon holistique une harmonisation transversale et inter-sites (entités), y compris les capacités, les objectifs et la supervision opérationnelle de tous les aspects des activités de l'entreprise. Actuellement, huit femmes font partie du Comité de direction (sur 28 membres au total) dont la Directrice du site de production de Valneva à Solna en Suède.

Valneva s'engage à faire en sorte que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'intégrer les structures de gouvernance de l'entreprise, notamment par le développement de leurs qualifications.

Rapport de durabilité

Développer les talents

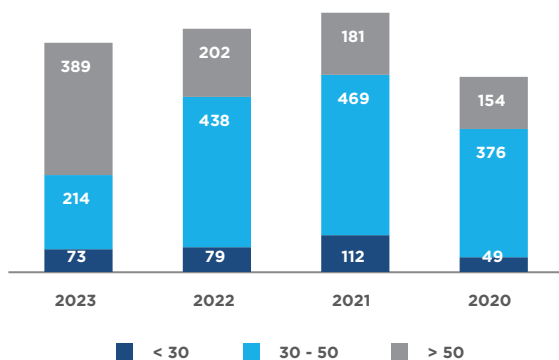
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE ET PAR NIVEAU DE MANAGEMENT



Moyenne d'âge chez Valneva

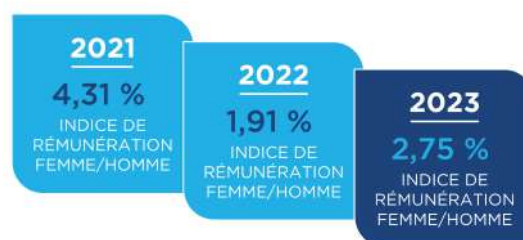
En 2023, l'âge moyen des collaborateurs de Valneva était de 44 ans, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2022.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MOYENNE D'ÂGE



Indice de rémunération hommes-femmes

Selon les dernières données de la Commission européenne, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en Europe est de 13 %. ⁽¹⁾ L'indice de rémunération hommes-femmes de Valneva reste nettement inférieur à la moyenne européenne, mais il a légèrement augmenté en 2023, passant de 2 % à 3 %.



⁽¹⁾ Source : <https://ec.europa.eu>

8.3 Développement des talents

Valneva promeut l'égalité des chances et cherche à aider chacun de ses collaborateurs à valoriser au mieux ses talents.

Les difficultés du Groupe à atteindre et à maintenir un certain niveau de performance et de compétences conduiraient à une inadéquation avec les besoins de l'entreprise, ce qui affecterait en fin de compte son succès.

Dans le cadre de sa stratégie, le département RH a mis en place un système de gestion des performances conçu en interne. Ce système aide à définir les rôles et responsabilités des collaborateurs et des cadres au sein de l'entreprise. Tout le monde, y compris les cadres, est formé à l'utilisation efficace de ce système.

Les objectifs annuels de chaque collaborateur sont convenus entre lui/elle et son supérieur hiérarchique et, pour être pertinents, doivent également être liés à un objectif de l'entreprise et/ou du département.

Modèle LEAD

Un groupe de réflexion interne, chargé d'élaborer un nouveau modèle de compétences pour affiner le processus d'évaluation des performances, a finalisé un nouvel outil en 2020. Leur objectif était de déterminer les compétences comportementales clés au sein de Valneva, sur la base du modèle **LEAD** (*Lead, Empower, Act, and Deliver*). Les années 2021 et 2022 ont été des années pilotes pour tester cet outil. Le déploiement complet de cet outil a eu lieu en 2023.

L'approche du développement des personnes

Valneva met l'accent sur la gestion des talents, ce qui signifie que les collaborateurs sont progressivement formés à de nouvelles responsabilités.

Le développement de leurs compétences joue un rôle clé dans la réussite du Groupe. Les initiatives de développement professionnel proposées par Valneva sont axées sur l'amélioration et le développement de l'expertise opérationnelle et servent à améliorer les compétences en communication et en management à tous les niveaux de la hiérarchie de l'entreprise. Les collaborateurs sont prêts à apprendre et à assumer de nouvelles fonctions et responsabilités au sein du Groupe, grâce aux possibilités de développement professionnel qui leur sont offertes. L'objectif global est d'aider les collaborateurs à développer leur potentiel personnel et à faire progresser leur carrière au sein de Valneva.

Le programme de formations internes de Valneva

La formation est un des piliers de la politique RH de Valneva et permet au Groupe de maintenir un niveau de performance élevé dans l'ensemble de ses activités. Valneva offre une variété d'activités de formation, notamment des modules sur l'éthique et la conformité, la gestion des risques, la biosécurité et la cybersécurité.

Objectif 2024 : poursuivre la mise en place d'un processus qui permette aux collaborateurs de s'approprier leurs fonctions et leur formation. Accompagner les collaborateurs dans leur développement individuel, favoriser le développement de leurs compétences techniques et comportementales — en commençant par les équipes commerciales, affaires médicales et R&D préclinique.

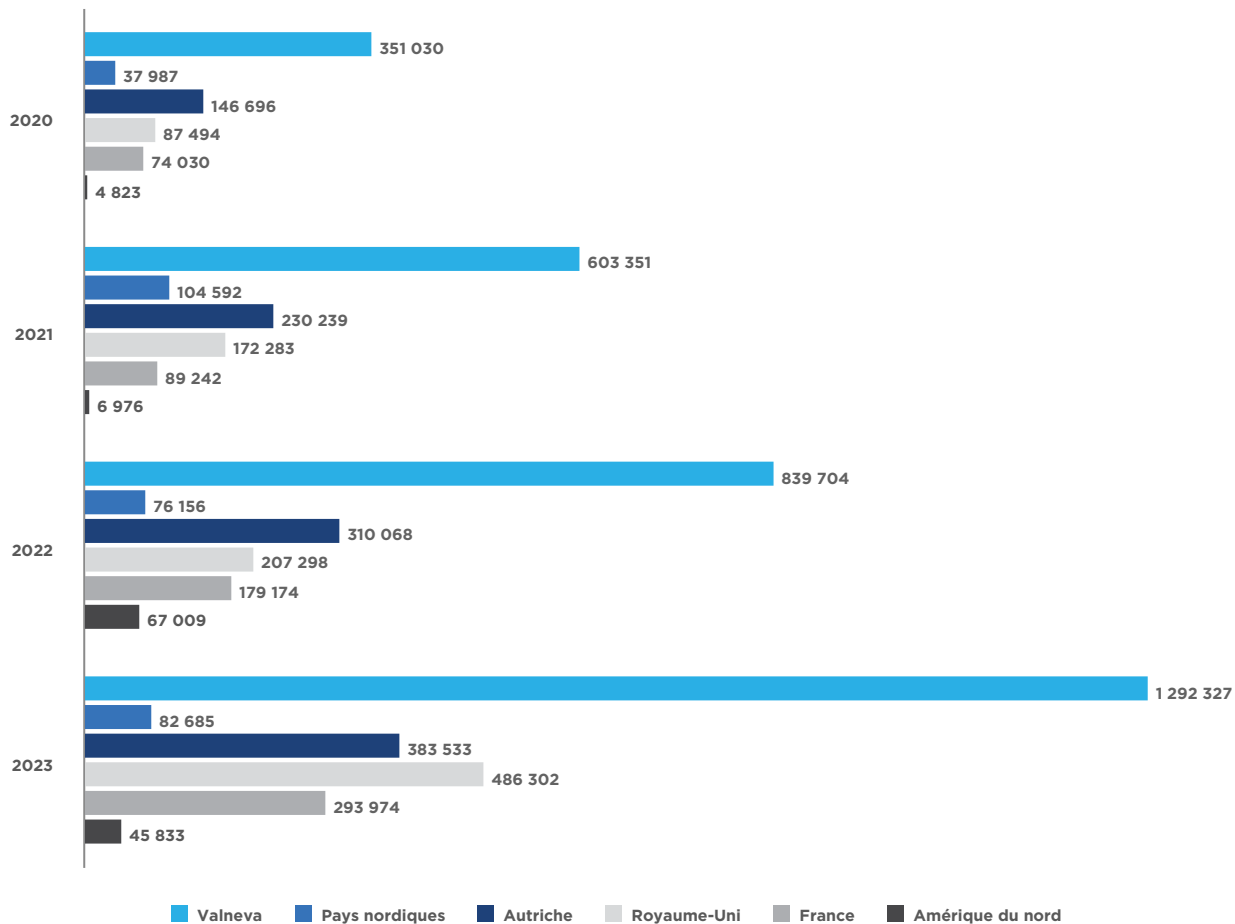
Rapport de durabilité

Développer les talents

L'investissement en formation de Valneva

Le montant total des investissements en formation pour le Groupe en 2023 était de 1 292 326,61 euros, à noter que la formation réglementaire (GMP) est exclue du budget de formation présenté ici.

DÉPENSES DE FORMATION PAR ANNÉE ET PAR PAYS



Partenariat avec des établissements d'enseignement

Chez Valneva, préparer l'avenir commence par encourager le développement de la nouvelle génération de collaborateurs, en accueillant des étudiants qui veulent découvrir les métiers de Valneva et plus largement le secteur pharmaceutique. En 2023, la Société a accueilli des étudiants stagiaires qui ont été pleinement intégrés à toute la communauté Valneva.

Créer de nouvelles opportunités dans l'enseignement supérieur

En plus d'accueillir régulièrement des stagiaires pour différents postes au sein de l'entreprise, Valneva Suède est impliqué dans la création d'un diplôme d'études secondaires d'Ingénierie pharmaceutique. Valneva siège au sein du Comité en charge du suivi de cette formation, ce qui lui permet d'influencer positivement l'orientation pratique du cours.

Le Groupe poursuit ses coopérations avec des universités et des organismes de formation professionnelle, en invitant les étudiants à découvrir les métiers de Valneva.

8.4 L'approche Sécurité au travail de Valneva

Afin d'assurer un rythme de production continu, Valneva a compris que les salariés sont essentiels. Ainsi, le Groupe renforce la sécurité sur l'ensemble de ses sites de production et de R&D grâce à sa forte culture HSE.

Politique HSE de Valneva : pleins feux sur la production

La politique globale HSE s'applique indifféremment aux activités de production et de R&D de Valneva et vise à maintenir à long terme le meilleur niveau de maîtrise des risques associés.

Les équipes HSE sur les sites sont chargées d'assurer la mise en œuvre et le respect de cette politique. L'évaluation des risques est au centre des activités des équipes sur les différents sites de production et de recherche. Le Groupe s'assure que les règles en matière de HSE sont suivies de manière homogène par le biais de plusieurs actions complémentaires, dont la formation et des procédures bien structurées. Les équipes HSE surveillent les indicateurs clés et effectuent des rapports réguliers sur les presques-accidents, incidents et accidents.

Le site de Livingston a beaucoup travaillé en 2023 pour la mise en place des conditions pour l'obtention de la certification ISO 45001 pour le management de la sécurité en 2024.

Gestion des risques et des opportunités en HSE

Des risques biotechnologiques potentiels ont été identifiés sur les sites de production et de R&D de Valneva. Des équipes dédiées sur chacun des quatre sites principaux ont été chargées de mettre en place et de suivre les procédures nécessaires à la gestion de ces risques, y compris la maintenance des différentes installations et équipements sur ces sites.

Prévention des risques en 2023

Pour maintenir les résultats sur les KPI mais également tenter de les améliorer, les équipes HSE ont mis en place depuis plusieurs années une structure robuste pour la gestion et la prévention des risques. Cette organisation est basée sur l'évaluation des risques sur les différents sites, l'implication des représentants du personnel via les comités d'entreprises locaux et du management. Le tout porté par de la formation, dès l'arrivée d'un salarié chez Valneva et tout au long de son parcours. Le socle de cette démarche repose sur des instructions et des procédures apportant les précisions nécessaires à un travail en

sécurité. Une communication régulière liée à l'actualité des sites, dans les réunions d'équipe ou via des newsletters, permet d'animer la prévention des risques de façon régulière et constante.

En 2023, 1949,5 heures de formation autour de la santé, la sécurité et l'environnement ont été données sur les sites de Solna, Livingston et Nantes. Chaque employé a reçu en moyenne 2,88 heures de formation HSE au cours de l'année.

En 2023 différentes initiatives ont été mise en place sur les sites :

- en France un focus sur la mise à jour de l'évaluation des risques a été au centre de l'année via une implication de l'ensemble des équipes dans le processus. Les risques de troubles musculosquelettiques, les risques chimiques et biologiques et le risque routier sont les priorités de travail pour 2024 ;
- en Écosse l'année 2023 a vu les équipes HSE se mobiliser sur la mise en place d'un système de management de la sécurité selon la norme ISO 45001 ;
- en Suède le travail des équipes HSE a porté sur la mise en place de moyens de communication pour améliorer la formation et la remontée des incidents et accidents via les nouvelles technologies. Un travail étroit avec les équipes RH a également permis l'amélioration des rondes de sécurité et les évaluations de risque.

Accidents du travail

La nature de l'activité de Valneva, associée à l'amélioration continue des actions de formation à la sécurité du Groupe, a permis de maintenir un faible nombre d'accidents du travail, historiquement non critiques.

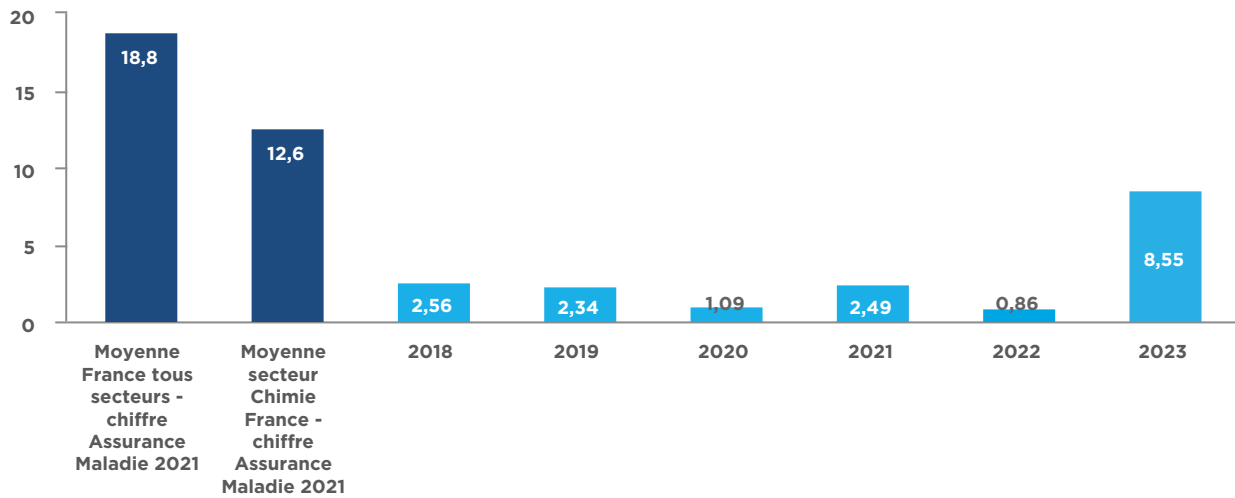
Le **Taux de Fréquence**, indiquant l'accidentologie dans le Groupe, et le **Taux de Gravité**, indiquant la gravité des accidents au sein du Groupe, sont présentés dans ce rapport car ce sont des moyens de montrer l'efficacité du travail mené par les équipes de Valneva en matière de prévention des risques pour les salariés. Les définitions et les méthodes de calcul de ces deux ICP sont présentées dans la Section « Définitions-Indicateurs sociaux ».

En 2023, il y a eu 9 accidents du travail dont 2 accidents de trajets qui sont considérés en France et en Autriche comme accident du travail et aucun accident mortel. Sur ce total d'accident, seuls 5 ont engendré un arrêt de travail.

Rapport de durabilité

Développer les talents

ACCIDENT DU TRAVAIL : TAUX DE FRÉQUENCE



Le Taux de Fréquence des accidents du travail de Valneva est historiquement bas, grâce au travail des équipes sur les différents sites agissant dès l'apparition d'évènements mineurs et prévenant ainsi l'apparition d'évènements plus graves.

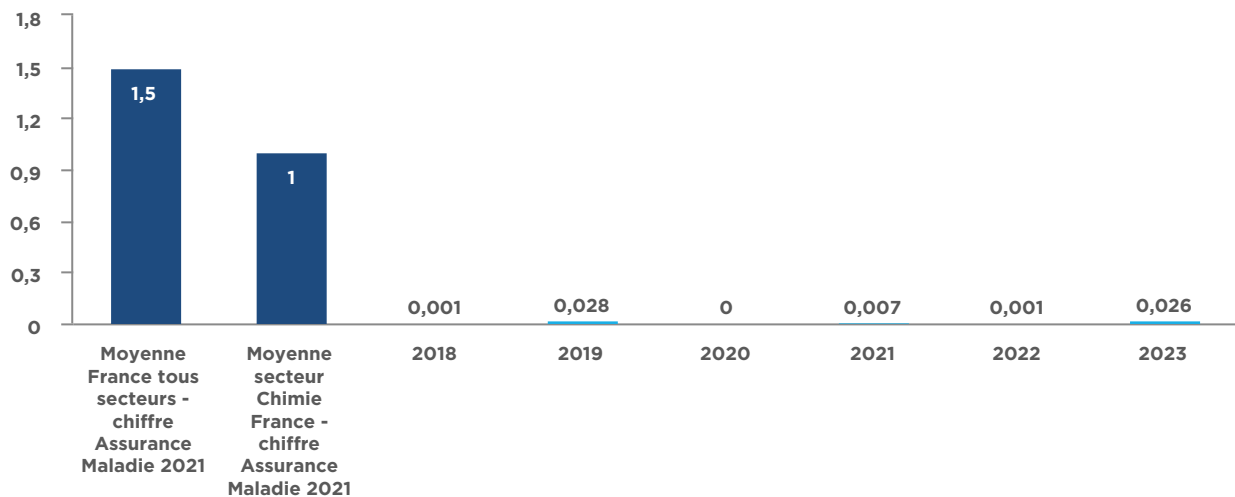
L'approche de Valneva en matière de sécurité au travail est axée sur la prévention des accidents. Valneva a mis en place les canaux nécessaires pour que tout employé puisse signaler à temps les quasi-accidents afin d'éviter tout accident futur. Grâce à cette démarche, aucun accident grave n'a eu lieu dans nos locaux depuis 2020.

En 2023, les accidents avec arrêt de travail sont en hausse avec plusieurs accidents avec arrêt en Suède mais aussi

avec plusieurs accidents de trajets en France et en Autriche sur lesquels le Groupe n'a pas de levier d'action. Le graphique des Taux de Fréquence montre que Valneva est toujours en dessous des valeurs rencontrées dans l'ensemble des entreprises françaises, selon les statistiques de l'Assurance Maladie.

Pour rendre un meilleur aperçu de la sinistralité de Valneva le Groupe a aussi calculé le taux de fréquence des accidents entraînant un arrêt de travail a été calculé, il est de 4,75 pour cette année 2023. Il était de 0,86 en 2022. Cet indicateur reflète davantage la réalité des accidents sur les sites du groupe Valneva. L'augmentation est principalement liée à l'accidentologie à la hausse en Suède sur l'année 2023.

ACCIDENT DU TRAVAIL : TAUX DE GRAVITÉ



Les accidents du travail chez Valneva n'entraînent généralement que des arrêts de travail de courte durée.

Les équipes de Valneva ont pour habitude d'agir sur les « presque-accidents » afin de traiter les risques à la source. Ceci a un impact significatif sur les conséquences des accidents.

En comparaison avec l'ensemble des entreprises en France, Valneva est très largement en dessous des moyennes recensées par l'Assurance Maladie en terme de Taux de Gravité.

PRESQU'ACCIDENTS, INCIDENTS ET ACCIDENTS BÉNINS

		2023	2022
Événements pro-actifs (Incidents et Presqu'Accidents)	Écosse	526	228
	Suède	61	37
Accidents bénins (Mineurs)	Écosse	22	39
	Suède	13	9
Accidents avec Arrêts	Écosse	1	1
	Suède	4	9

La mobilisation des équipes en Écosse et en Suède a permis de remonter plus de situation pouvant provoquer un accident cette pratique permet de créer une culture de prévention des risques fortes sur les sites de production et impacter la prévention sur le long terme.

8.5 Le bien-être au travail

Le bien-être au travail fait partie de l'identité de Valneva. Depuis sa création, Valneva conduit de nombreuses actions visant à créer un environnement de travail agréable sur tous ses sites.

En 2023, un groupe QVT a été créé à l'échelle de Valneva pour appuyer le souhait des dirigeants du Groupe de s'appuyer sur les salariés. L'objectif recherché par la Senior Leadership Team était de renforcer la santé et le bonheur de ses équipes.

Le bien-être au travail prend de nombreuses formes chez Valneva et chaque site a ses façons de promouvoir la santé, qu'il s'agisse d'être physiquement actif, d'encourager une alimentation saine ou par d'autres moyens.

L'année 2023 a été l'occasion pour les salariés de Valneva de célébrer les 10 ans de la Société autour d'une journée de partage entre salariés avec un événement festif par Teams avec l'ensemble des pays en même temps, des animations et un repas sur les différents sites.

Depuis la pandémie de la COVID-19 le recours important au télétravail s'est pérennisé. Ces nouvelles pratiques ont perduré depuis et les équipes HSE de Valneva travaillent désormais sur les nouvelles problématiques liées à l'isolement, la distance et l'augmentation de la part de travail sur écran.

Travailler dans de bonnes conditions

- Le télétravail a été massivement adopté pour tous les postes qui le permettaient. Outre les ordinateurs portables dont sont équipés les salariés, le Groupe continue d'améliorer son arsenal de politiques en matière de télétravail afin de se doter des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre et ainsi l'encourager.
- Le groupe Valneva est conscient que le télétravail apporte plus de flexibilité et de soutien à ses salariés et fait partie des nouveaux modèles de travail hybrides. En complément des moyens techniques sont mis à disposition des télétravailleurs tel que des écrans pour faciliter le travail depuis son domicile.
- Les équipes HSE ont également mis en place des actions en matière d'ergonomie pour un travail sur écran dans de bonnes conditions. En France, des

investissements dans l'ergonomie ont été réalisés afin de continuer à préserver la santé des équipes. La Suède a poursuivi sa communication en matière d'ergonomie ainsi que sur l'activité physique. À Livingston, un travail sur l'évaluation des risques associés au télétravail a été mené pour en identifier les principaux dangers.

- En 2023, l'équipe française en charge de la QVT a mis en place une nouvelle application permettant d'accéder à un important catalogue de coachs personnels et de praticiens afin de gérer les problématiques plus délicates relevant des risques psychosociaux au travail. Cette solution sur smartphone a également servi à animer les événements pour la qualité de vie au travail tout au long de l'année.
- En Écosse, les moyens pour soutenir la santé physique et mentale des équipes ont été pérennisés. De nombreux secouristes ont été formés en 2023 afin de renforcer l'aspect premiers secours sur site. Un accès à des soins dentaires ainsi que la visite mensuelle d'un médecin sont en place depuis plusieurs années à Livingston.
- Depuis de nombreuses années, Valneva prend en charge les frais de vaccination contre la grippe et, sur certains sites, de l'encéphalite à tique, entre autres.

Rester physiquement actif

- Rester actif est toujours un défi, mais les équipes dédiées à la Qualité de Vie au Travail œuvrent sur le sujet en proposant des actions pour respecter ce principe. À Vienne, Valneva a mis en place depuis 2022 une solution donnant accès à ses équipes à près de 35 sports différents comme le yoga ou la Zumba via une solution digitale qui permet de se réunir entre collègue pour y participer.
- De plus chaque année, en Écosse, en Suède et en France, les salariés peuvent bénéficier d'une subvention de l'entreprise pour leurs activités physiques (et/ou culturelles en France).
- En France, un atelier pour la prévention des risques routiers et l'écoconduite a été mis en place, ainsi que des sensibilisations aux cancers dans le cadre d'octobre rose et Movember. Enfin la Coupe du Monde de Rugby a été l'occasion de faire la promotion de ce sport via de la communication sur la fin d'année 2023.

Manger sainement

- Des tickets-repas en France et en Autriche, des réductions dans les restaurants autour du site suédois sont proposés depuis plusieurs années. En Autriche les tickets-repas sont utilisés en version dématérialisée depuis 2021.
- En 2023, des événements conviviaux ont été organisés sur les différents sites. Cela a permis d'entretenir la cohésion des équipes autour de repas célébrant des moments particuliers de l'année comme l'arrivée de l'été, Thanksgiving et Noël.

- En Écosse et en France, des fruits frais sont mis à disposition de tous les employés de façon hebdomadaire afin de promouvoir une nourriture saine fournie par la compagnie. De plus, un nouveau distributeur automatique a été installé à Livingstone pour aider les salariés en élargissant leur choix de repas, en leur donnant l'opportunité de rester sur site et de ne pas avoir à quitter le site pour acheter leur déjeuner. Cela a également un impact sur l'empreinte carbone de Valneva.
- L'année 2023 a été l'occasion pour les équipes de Vienne de bénéficier d'une rénovation de leur cafétéria afin d'améliorer cet espace de convivialité et de repas.

9 Respecter l'environnement

En tant que société spécialisée dans les vaccins contre les maladies infectieuses, Valneva est pleinement conscient du fait que l'environnement a une influence directe sur la santé. Par ailleurs, le Groupe est conscient que des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ainsi que des urgences de santé publique, peuvent perturber ses activités. Dans cette optique, Valneva reconnaît la nécessité de gérer son empreinte carbone, ses déchets et sa consommation, en tenant compte des questions environnementales, comme le reflètent les éléments décrits ci-dessous.

9.1 L'approche environnementale de Valneva

Dans le cadre de ses activités, Valneva prend en compte l'environnement, la santé et la sécurité au travail (HSE) dans le but de protéger les personnes, les biens, les ressources naturelles et l'environnement. Valneva s'efforce de prévenir les accidents ou les maladies professionnelles, les effets négatifs sur l'environnement et tout impact sur la sécurité et la qualité des produits fabriqués, par :

- la gestion proactive des risques et le soutien d'une culture HSE positive et innovante ;
- l'analyse stratégique et la limitation des risques pour la santé et la sécurité ; et
- la prévention de la pollution, la réduction des déchets et la préservation des ressources.

Les équipes HSE des différents sites de production et de R&D échangent régulièrement pour assurer le partage des informations sur les risques identifiés afin de les maîtriser notamment via le partage d'expérience. Les équipes de Suède et d'Écosse ont fait un échange d'expérience d'une journée cette année sur le site de Solna pour optimiser ce partage d'expérience sur l'ensemble des sujets HSE.

Le changement climatique étant un enjeu mondial important, Valneva saisit l'opportunité d'améliorer en permanence son modèle de développement durable.

Le développement durable est un principe directeur chez Valneva. Le Groupe a pour objectif d'utiliser efficacement les ressources naturelles et de minimiser l'impact environnemental de ses activités et de ses produits pendant leur cycle de vie. Elle intègre les opérations et les chaînes d'approvisionnement durables, les produits et les emballages innovateurs et la durabilité environnementale dans son processus de prise de décisions. Valneva poursuit son développement dans le strict respect des règles de responsabilité sociale d'entreprise et de la démarche d'environnement durable.

Le Groupe a adopté de bonnes pratiques en matière de tri, de recyclage et de suivi des déchets à la suite de la loi de 2015 sur la transition énergétique établissant des obligations de promotion de l'économie circulaire et du recyclage des déchets. Ces pratiques constituent une priorité majeure et des procédures ont déjà été mises en place sur l'ensemble des sites.

Poursuivant le développement de ses pratiques environnementales, Valneva a formalisé depuis 2017 une politique HSE basée sur cinq principes fondamentaux : protéger, prévenir, gérer, analyser et réduire les risques pour l'environnement et la sécurité.

La politique EOHS de Valneva

En matière d'environnement, cette politique garantit que le Groupe utilise les ressources naturelles de façon responsable et s'efforce de réduire au minimum son impact environnemental. Cela comprend l'efficacité énergétique, la minimisation des déchets, l'utilisation efficace de l'eau, le choix des produits chimiques, des matières premières et autres matériaux.

Le Groupe respecte les normes et exigences environnementales établies par les autorités de chaque pays dans lequel elle exerce ses activités, elle a également mis en place des procédures et des systèmes de surveillance pour assurer une conformité permanente.

Les équipes en Écosse ont commencé un travail important en vue d'obtenir les certifications ISO 14001 pour la gestion de l'environnement en 2026. L'année 2024 sera donc une année de mise en place du système de management de l'environnement selon cette norme internationale.

Un mot sur les informations environnementales de Valneva

Les équipes des sites de production et de recherche et développement (R&D) ont passé l'année à travailler sur les indicateurs environnementaux avec les contraintes climatiques locales qui ont parfois ralenti les efforts sur la réduction des consommations énergétiques notamment.

L'année 2023 a également été marquée par la cession d'une partie des bâtiments et des activités en Suède au 1^{er} juillet 2023. Le site a réduit sa surface de 21 % et cela eu un impact sur les opérations journalières du site et sur les indicateurs en provenance de la Suède. Cette information est à prendre en considération car ce changement a impacté les indicateurs présentés dans cette section.

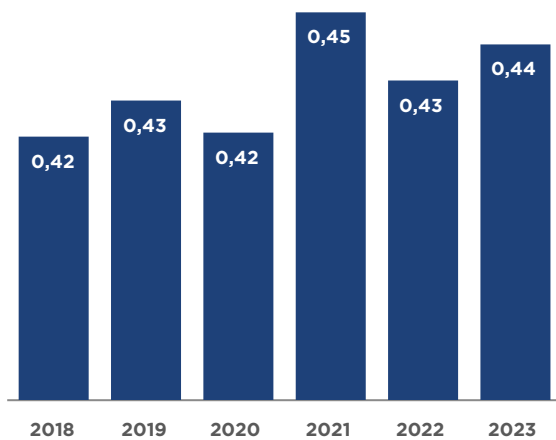
Efficacité énergétique

Valneva s'est engagé à s'associer avec des fournisseurs d'énergie dont le mix électrique garantit une origine renouvelable.

En raison de l'engagement de l'entreprise en faveur de l'utilisation durable de l'énergie, en 2023, 100 % de l'électricité achetée par les sites R&D et de Production de Valneva était d'origine renouvelable suite à la signature d'un contrat de fourniture d'énergie verte par le site de fabrication de Solna en 2022.

Selon les particularités des sites de production et de R&D, des KPI spécifiques ont été définis pour suivre et piloter la consommation énergétique de l'entreprise.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (MWH) PAR M² (SITES R&D)

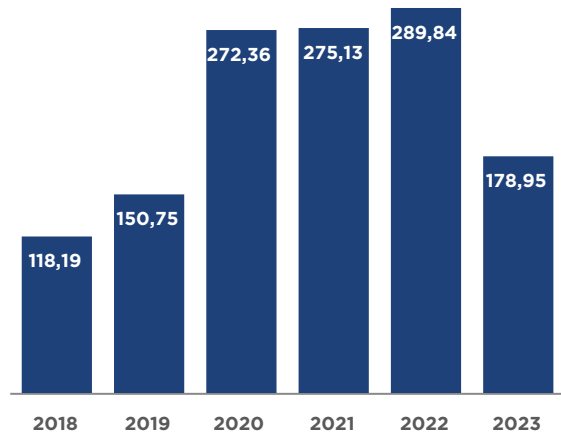


En 2023, les consommations d'énergie ont légèrement augmenté en grande partie en raison d'une utilisation plus importante du gaz naturel sur le site de Nantes à cause du contexte climatique locale. D'autre part la consommation d'électricité a été réduite en raison d'une série d'action :

- des travaux de peinture blanche en toiture afin de réduire l'absorption du rayonnement solaire ont été réalisés afin de réduire le besoin en climatisation ;
- le remplacement des lampes utilisées pour l'éclairage du site par des LED s'est poursuivi ;
- des travaux sur le groupe froid pour prolonger sa durée de vie et réduire sa consommation énergétique.

Un contrôle et une régulation précise de la température dans les locaux a été appliqué sur les sites de Nantes et de Lyon pour réduire les consommations d'électricité. Les températures ont été réglées sur 19 °C en hiver et 26 °C en été.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (MWH) PAR BATCH PRODUIT (SITES DE PRODUCTION)



La cession d'une partie du site de Solna au 1^{er} juillet 2023 a fortement impacté l'indicateur de consommation d'énergie par batch suite à la réduction de 21 % de la surface des bâtiments.

Réduire l'empreinte Carbone

La consommation d'énergie constitue la principale source d'émissions directes et indirectes de CO₂ selon le scope 1 et 2 de Valneva, le Groupe cherche donc à optimiser et à réduire continuellement sa consommation d'énergie tout en assurant la sécurité énergétique de toutes ses activités industrielles et commerciales.

La transition vers l'électricité verte a permis à Valneva de réduire ses émissions de CO₂ de 48 % depuis 2019, ce qui représente une réduction de 1 630 Tonnes d'émissions de CO₂ provenant du gaz et de l'électricité consommés.

En 2023 un bilan des émissions Carbone sur les scopes 1 & 2 de l'année 2022 avait été réalisé pour connaître les émissions de CO₂ de Valneva selon le protocole GHG et la méthodologie de l'ADEME.

Pour l'année 2023, les émissions des scopes 1 et 2 basées sur les consommations de gaz et d'électricité, la consommation de fioul et la chaleur fournie par les réseaux de chaleur, mais également les émissions fugitives correspondant aux fuites de gaz des climatiseurs et des réfrigérateurs ont été à nouveau utilisées pour le calcul des émissions de CO₂ du Groupe.

Valneva a également commencé à travailler sur le calcul des émissions du scope 3 en initiant la collecte des données sur les déchets, la consommation d'énergie en dehors des scopes 1 et 2, et les voyages d'affaires. Les informations et les définitions spécifiques sur les domaines et les indicateurs inclus dans le calcul de l'empreinte CO₂ du Groupe, ainsi que sur la méthodologie, peuvent être trouvées dans la Section « Définition-Indicateurs Environnementaux ».

Rapport de durabilité

Respecter l'environnement

Bien que les sites de R&D et de production de Valneva consomment déjà 100 % d'électricité d'origine renouvelable, les mix énergétiques locaux des différents pays ne permettent pas encore une consommation d'électricité à émissions nettes nulles. Il en ressort que les principaux poste d'émission en 2023 sont la consommation d'électricité à 37 %, à 22 % l'utilisation de combustibles.

Les émissions du scope 3 issus des déplacements professionnels sont de 721 tCO₂. L'impact de ces émissions correspond à 15 % du bilan global des émissions de Valneva à la date de parution de ce rapport.

EMPREINTE CARBONNE DU GROUPE VALNEVA

(en tonnes de CO₂)

	2023	2022
Scope 1	1 683	1 629
Scope 2	1 477	1 289
Scope 3	1 586	n.a.
TOTAL ÉMISSIONS CO₂	4 751	2 918

La vente de 21 % de la surface totale du site de production du site de Solna au 1^{er} juillet 2023 a eu un impact sur l'empreinte Carbone du Groupe.

Dans le but de mieux gérer les risques liés aux émissions, de déterminer la matérialité des catégories, d'optimiser les opportunités de réduction et de s'engager avec les fournisseurs et les partenaires de la chaîne de valeur, Valneva est impatient de mettre en œuvre des méthodologies de collecte de données et de calcul pour toutes les catégories importantes du scope 3, y compris, entre autres, les catégories 3-4 et 3-9 du GHG Protocol pour couvrir entièrement le transport et la distribution en amont et en aval. Ce développement de la collecte de données et de la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone du scope 3 pourrait potentiellement augmenter de manière significative l'empreinte carbone du Groupe en 2024 par rapport aux émissions de CO₂ du scope 3 déclarées pour 2023 dans le tableau ci-dessus.

Gestion des déchets

Les déchets ont une incidence considérable sur l'environnement ; ils occasionnent de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, et génèrent des coûts importants pour le Groupe. Une gestion durable des déchets qui passe par la réutilisation adaptée, le recyclage et la récupération de l'énergie, est un facteur déterminant dans l'optimisation de l'efficacité des ressources.

Les activités de Valneva produisent des déchets qui sont ensuite éliminés sur les différents sites dans le respect des réglementations locales et européennes en vigueur. Le tri, le recyclage et le suivi des déchets est une préoccupation majeure de Valneva. C'est pourquoi des procédures ont été mises en œuvre et des indicateurs adoptés pour surveiller de près les impacts environnementaux connexes.

Deux types de déchets sont produits par les sites de production et R&D :

- des déchets non dangereux (papiers, cartons, plastiques, etc.) ;

- des déchets dangereux (produits chimiques usagés, déchets biologiques plastiques souillés, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.).

Cette dernière catégorie inclut des déchets très spécifiques liés aux activités du Groupe dans le domaine des biotechnologies : les déchets biologiques. Elle fait l'objet d'un suivi particulier sur chacun des sites. Ces déchets biologiques représentent 34,5 % des déchets produits par les sites de R&D et de production. Leur traitement fait l'objet d'un suivi spécifique en raison des obligations réglementaires de chaque pays.

TOTAL DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR TYPE (en tonnes)

	2023	2022
TOTAL DES DÉCHETS DANGEREUX	171,78	195,12
Déchets Biologiques (Liquides + Solides)	156,17	178,63
<i>Déchets Biologiques Liquides</i>	<i>37,07</i>	<i>61,00</i>
<i>Déchets Biologiques Solides</i>	<i>119,10</i>	<i>117,63</i>
Déchets chimiques	10,12	10,30
Déchets d'équipements électriques et électroniques	5,49	6,19
TOTAL DES DÉCHETS NON DANGEREUX	280,76	260,92
Cartons	34,77	47,81
Plastiques	83,68	48,02
Métaux	5,81	14,32
Palettes	13,40	4,20
Déchets non recyclables	143,10	146,57

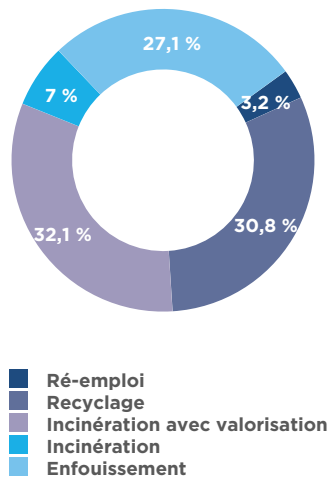
En 2023, le Groupe a continué à réduire les déchets de nos sites et à augmenter la quantité de matériaux valorisés via des filières circulaires comme la réutilisation ou le recyclage sur l'ensemble des sites de productions et de R&D.

MEILLEURE PRATIQUE : Zero to Landfill Project in Livingston (Scotland)

L'équipe de Livingston a mis en place le projet « Zero déchet à l'enfouissement » en 2023 afin d'augmenter son efficacité sur la gestion des déchets. Le travail de l'année passée s'est focalisé sur la mise en place avec ses partenaires en charge du traitement des déchets d'un changement de mode de traitement. Une réduction de la part d'enfouissement actuellement à 19 % pour atteindre 2,5 % l'année prochaine a donc été au centre des travaux du projet.

Ce projet a fortement impacté la production de déchets avec une augmentation des déchets biologiques et des cartons à recycler.

RÉPARTITION DES DÉCHETS PRODUITS PAR VALNEVA EN FONCTION DE LEUR MODE DE TRAITEMENT



En 2023 les équipes de Nantes ont mis en place un tri des plastiques non souillés dans les laboratoires pour réduire la part de déchets incinérés et augmenter la part de déchets recyclés par Valneva. Cependant les bénéfices de ce tri ne sont pas encore visible en raison de sa mise en place sur le dernier trimestre de 2023.

De son côté le site de Vienne a travaillé sur le tri des cartons et plus précisément sur la prise en charge et la gestion en direct des bennes déchets cartons ce qui a permis une meilleure estimation des quantités produites.

Au sein de Valneva, cinq filières existent pour le traitement et la valorisation des déchets :

- le **ré-emploi**, qui permet de réutiliser directement un déchet comme matière première dans une autre filière ;
- le **recyclage**, qui permet de récupérer puis transformer un déchet en une nouvelle matière première ;
- l'**incinération avec valorisation énergétique**, qui permet de détruire un déchet tout en produisant une énergie qui sera utilisée ultérieurement par les clients de l'usine d'incinération ;
- l'**incinération simple**, qui permet la destruction pure et simple d'un déchet ;
- l'**enfouissement**, qui est la destination finale des déchets qui ne peuvent être traités dans l'une des filières précédentes.

Valneva cherche à exploiter au maximum les filières permettant un second usage de ses déchets afin de donner une seconde vie à la plus grande quantité de déchet possible.

Pour gérer cette valorisation des déchets, Valneva travaille avec des entreprises spécialisées du secteur et recherche la solution la plus adaptée à ses déchets. Pour chaque filière sélectionnée, des documents contractuels sont établis avec les prestataires afin de garantir la traçabilité et la nature des déchets recyclés.

Autres modes de réduction des déchets chez Valneva

- Mise à disposition de verres, tasses en porcelaine et de vaisselle pour réduire l'utilisation du plastique, notamment gobelets et bouteilles d'eau.

- Une *Green Team* composée d'employés volontaires existe sur le site écossais pour coordonner des initiatives de réduction et de recyclage des déchets. La mise en place de *Green teams* sur d'autres sites est un objectif supplémentaire du Groupe.

Gestion de la ressource en eau

La disponibilité et l'accès à l'eau potable constituent un besoin humain fondamental à l'échelle mondiale et doivent être satisfaits au niveau local. Valneva se soucie de la rareté et de la disponibilité de l'eau. Actuellement aucun de ses sites de fabrication ou de R&D n'est placé dans des zones de stress hydrique. Valneva s'engage toutefois en faveur d'une gestion durable de l'eau et recherche des solutions visant à consommer moins d'eau chaque année.

Le Groupe a également mis en place les mesures nécessaires pour garantir que tous les seuils de rejet d'eaux usées sont respectés.

CONSOMMATION D'EAU

(en m ³)		2023	2022
R&D	France	643	916
	Autriche	8 524	14 211
Production	Écosse	23 676	Donnée non disponible
	Suède	43 336	Donnée non disponible
TOTAL		76 179	

En 2023 les sites R&D de Nantes et de Vienne ont consommé respectivement 30 % et 40 % en moins d'eau comparativement avec 2022. Les baisses de consommations à Vienne s'expliquent par le travail de l'équipe sur la recherche d'équipements anormalement consommateurs d'eau et leur remplacement. Pour l'équipe de Nantes l'arrêt de l'activité de recherche sur le virus du COVID-19 combiné à l'utilisation du télétravail par les équipes a permis de réduire les consommations d'eau par rapport à l'année 2022.

Sur ses sites de production Valneva a travaillé sur différentes manières d'améliorer la qualité et la précision de ses données sur la consommation d'eau. Au cours des années précédentes, notre consommation d'eau était estimée. En 2023, des compteurs d'eau ont été installés sur notre site de fabrication à Livingston (Écosse) et notre consommation d'eau a été extraite du contrat de location de notre site de fabrication à Solna (Suède). Les chiffres de consommation résultent donc des factures et des relevés de compteurs.

Toutefois les équipes en Écosse ont identifié l'origine de leur consommation. En raison d'un problème d'humidité dans l'établissement, des humidificateurs avaient été installés il y a quelques années. De nombreux problèmes sont alors apparus sur ces équipements notamment sur la consommation d'eau. Livingston a travaillé en 2023 sur un projet pour retirer ces humidificateurs et réutiliser à la place la vapeur d'eau issue des chaudières pour alimenter les bâtiments et ainsi reprendre le contrôle sur les consommations d'eau en Écosse.

9.2 Bien-être animal

Le bien-être des animaux est un sujet important pour toute entreprise pharmaceutique. Valneva travaille de manière proactive pour assurer le bien-être des animaux, car il fait partie intégrante du processus de développement des vaccins.

Valneva dispose d'une animalerie à Vienne (Autriche) et, ponctuellement, des équipes de Nantes doivent effectuer des analyses spécifiques qui nécessitent l'intervention d'entreprises extérieures pour certains tests sur des animaux. Préalablement à tout test, Valneva doit remplir des questionnaires soumis par les partenaires afin d'attester du respect de toutes les conditions réglementaires. Les contrats associés incluent une clause spécifique sur les obligations légales existantes en matière de bien-être animal.

Valneva reconnaît sa responsabilité en matière de bien-être des animaux de laboratoire. Les lois nationales autrichiennes (*Tierversuchsgesetz 2012* et *Tierversuchs-Verordnung 2012*) et les réglementations internationales

(Directive européenne 2010/63/UE et Convention européenne STE n° 123) concernant le traitement et la réalisation des expériences sur les animaux sont rigoureusement observées. Des inspections régulières et inopinées sont effectuées dans les laboratoires par les autorités compétentes.

De plus, les recommandations de l'*Institute for American Laboratory Animal Research* (ILAR) et de la *German Society of Laboratory Animal Science* (GV-SOLAS) sont respectées pour garantir les meilleures conditions de stabulation possibles et le traitement responsable des animaux de laboratoire.

Le cadre éthique de ces dispositions garantit l'évaluation future des tests *in vivo* proposés se rapportant à tout mauvais traitement potentiel pour les animaux, en accordant une attention particulière au principe des 3R (« le remplacement, la réduction et le raffinement »), une stratégie majeure pour répondre aux plus hautes exigences de responsabilité sociale.

10 Informations consolidées conformément à l'article 8 du Règlement Taxonomie

10.1 Article 8 du Règlement Taxonomie

Le Règlement Taxonomie constitue un élément clé du plan d'action de la Commission européenne visant à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. En effet, il représente une étape importante vers l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux objectifs environnementaux de l'UE ⁽¹⁾, car la taxonomie est un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce cadre réglementaire impose aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation éligibles à un ou plusieurs des six objectifs environnements suivants ⁽²⁾ :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et réduction de la pollution ; et
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les annexes au règlement délégué fournissent les définitions des activités éligibles, y compris les codes de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) correspondants, ainsi que les critères techniques permettant de qualifier ces activités comme effectivement durables. En conséquence, les activités qui ne répondent pas à ces

définitions sont considérées comme non définies dans le cadre de référence (ou « non éligibles »).

Les exigences de publication des indicateurs clés de performance au titre de l'exercice 2023 concernent « l'éligibilité » à tous les objectifs, mais également « l'alignement », et ce, pour la deuxième année pour les deux objectifs climatiques.

Valneva est tenu de publier les indicateurs mettant en évidence la proportion de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement (CAPEX) et de ses dépenses d'exploitation (OPEX) éligibles résultant de produits et/ou de services associés à des activités économiques décrites dans les annexes de la Taxonomie, ainsi que les indicateurs mettant en évidence la proportion de son chiffre d'affaires, de ses CAPEX et de ses OPEX alignés résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques définies comme durables dans les annexes des actes délégués Climat. ⁽³⁾

Dans le but d'analyser leur alignement, les activités éligibles aux deux objectifs climatiques ont été passées en revue au regard des critères de contribution substantielle, des critères d'absence de préjudice important (*Do no significant harm*, ou DNSH) et de garanties minimales.

L'approche de Valneva pourra être amenée à évoluer au fur et à mesure de la stabilisation de la réglementation et de la plus grande disponibilité des données, notamment en ce qui concerne les critères techniques.

⁽¹⁾ Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en précisant le contenu et la présentation des informations à divulguer par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités économiques respectueuses de l'environnement, et en précisant la méthodologie à suivre pour se conformer à cette obligation de divulgation. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2178&from=FR>

⁽²⁾ https://ec.europa.eu/finance/docs/level-2-measures/taxonomy-regulation-delegated-act-2021-2800-annex-1_en.pdf

⁽³⁾ Norme du référentiel IFRS appliqué par l'entreprise

10.2 Activités

Définitions

Une activité économique éligible à la taxonomie est une activité économique telle que décrite dans les actes délégués complétant le Règlement Taxonomie, désormais l'Acte délégué relatif au volet climatique, que cette activité économique remplisse ou non l'ensemble des critères techniques de sélection définis dans ces actes délégués.

Une activité économique est alignée sur la taxonomie lorsqu'elle respecte les critères de sélection technique définis dans l'Acte délégué relatif au volet climatique et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales en matière de droits de l'homme et des consommateurs, de lutte contre la corruption, de fiscalité et de concurrence loyale. Pour satisfaire aux critères de sélection technique, une activité économique contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux sans nuire de manière significative aux autres objectifs environnementaux.

Par activité économique non éligible à la taxonomie, il faut comprendre toute activité économique qui n'est pas décrite dans les actes délégués complétant le Règlement Taxonomie.

Évaluation et méthodologie

Au regard du cadre réglementaire rappelé ci-dessus, tout le chiffre d'affaires de Valneva, ainsi qu'une grande majorité de ses CAPEX et de ses OPEX, deviennent éligibles à l'activité « 1.2. Fabrication de médicaments » de l'objectif Prévention et réduction de la pollution. Comme les années précédentes, Valneva a également identifié des CAPEX liées à des « mesures individuelles », correspondant à des achats et dépenses d'investissement relatifs à d'autres activités éligibles – principalement les activités Immobilières décrites à la section 7 de l'annexe Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique. Valneva a identifié également dans les OPEX des « mesures individuelles », correspondant à des dépenses d'exploitation relatifs à l'activité éligible décrite à la section 6 Atténuation du changement climatique

Le périmètre des activités éligibles en 2023 concerne donc :

- au titre de l'objectif « **Prévention et réduction de la pollution** » :
 - l'activité 1.2, Fabrication de médicaments ;
- au titre des objectifs « **Atténuation du changement climatique** » et « **Économie circulaire** » :
 - l'activité 7.1, Construction de bâtiments neufs,
 - l'activité 7.2, Rénovation de bâtiments existants,
- au titre des objectifs « **Atténuation du changement climatique** » :
 - l'activité 6.6 Transport routier de fret,
 - l'activité 7.3, Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique,
 - l'activité 7.4, Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à

l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments),

- l'activité 7.7, Acquisition et propriété de bâtiments, au titre des variations positives de droits d'utilisation pour des baux immobiliers de longue durée et au titre de constructions réalisées pour le compte propre de la Société.

Les informations financières utilisées pour la présentation des indicateurs d'éligibilité et d'alignement sont issues des systèmes d'information de Valneva (suivi des investissements, consolidation) à la clôture de l'exercice 2023. Elles ont été analysées et vérifiées conjointement par les équipes financières du groupe, afin de s'assurer de leur cohérence avec le chiffre d'affaires, les CAPEX et les OPEX consolidés de l'exercice 2023 et d'éviter tout double comptage d'activités éligibles au numérateur des indicateurs Taxonomie.

Résultats

Les résultats des indicateurs Taxonomie au titre de l'exercice 2023 sont présentés ci-dessous dans les tableau Indicateurs Clés de Performance (ICP).

Évolution par rapport à l'exercice précédent

Évolution des résultats d'éligibilité et d'alignement

La part de chiffre d'affaires, d'investissement et de dépenses d'exploitation éligible est en forte hausse par rapport à 2022 du fait de la prise en compte en 2023 par la réglementation des activités de fabrication de médicaments au titre de l'objectif Prévention et réduction de la pollution.

Changements méthodologiques

La publication des actes délégués pour les quatre derniers objectifs de la Taxonomie change radicalement les indicateurs d'éligibilité du Groupe qui voit ses activités dorénavant totalement capturées par le règlement au titre de l'objectif de Prévention et de réduction de la pollution.

Perspectives

Compte tenu de la nature évolutive du cadre réglementaire européen et des informations disponibles à ce jour, Valneva révisera la méthodologie de calcul des indicateurs sur la base des évolutions réglementaires.

Le Groupe mène par ailleurs des réflexions en matière de systèmes d'information, et ce pour réussir à « taguer » de manière plus automatisée les CAPEX Taxonomie éligibles et un certain nombre de critères contribuant à l'alignement. Ces réflexions Taxonomie s'articulent fortement par ailleurs avec d'autres thématiques Groupe, notamment en matière d'achats, des réflexions étant en cours sur l'identification dans les logiciels de gestion d'achats « green » ou « durables » (au sens de définitions internes et non nécessairement au sens Taxonomie).

10.3 ICP

Les Indicateurs Clés de Performance (ICP) concernent le chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx. Pour présenter les ICP de la taxonomie, Valneva utilise les modèles fournis à l'annexe II de l'Acte délégué relatif à la publication d'informations.

ICP relatif au chiffre d'affaires

Valneva a examiné toutes les activités économiques éligibles à la Taxonomie énumérées dans l'Acte délégué sur le climat et l'Acte délégué sur l'environnement. Sur la base des activités de Valneva en tant que groupe pharmaceutique, les principales activités présentées dans le chiffre d'affaires éligible à la taxonomie se rapportent à certaines activités de fabrication d'ingrédients pharmaceutiques et de produits médicaux.

Ces activités de fabrication se reflètent dans l'objectif taxonomique « Prévention et contrôle de la pollution ».

Cette évaluation de l'éligibilité à la taxonomie se concentre sur les activités économiques définies comme la fourniture de biens ou de services sur un marché, générant ainsi (potentiellement) des revenus. Dans ce contexte, Valneva définit la recherche, la fabrication et la commercialisation de ces produits pharmaceutiques comme le cœur de ses activités commerciales. Les revenus de la vente des produits IXIARO et DUKORAL sont totalement capturés par la Taxonomie au titre de l'objectif Prévention et réduction de la pollution. Valneva présente donc 67 % de son chiffre d'affaires comme éligible à la Taxonomie au titre de l'activité 1.2, Fabrication de médicaments, de cet objectif (voir la note 3.10.2 du présent document).

Le chiffre d'affaires consolidé qui constitue le dénominateur Taxonomie s'élève à 153,7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires consolidé de Valneva peut être rapproché de ses états financiers consolidés, voir la section 4.1. « États financiers consolidés au 31 décembre 2023 ».

Exercice	2023	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important											
		Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffres d'affaires (3)	Part des Chiffres d'affaires Année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie (activité habitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
		(k€)	%	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Percent	E	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																					
Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	0	— %															0 %			
Chiffres d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		0	— %															0 %			
<i>Dont habitantes</i>		0	— %															0 %			
<i>Dont transitoires</i>		0	— %															0 %			
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																					
Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	103 259	67 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL									0 %			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		103 259	67 %	— %	— %	— %	67 %	— %	— %									0 %			
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1 + A.2)	N/A	103 259	67 %	— %	— %	— %	67 %	— %	— %									0 %			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE		50 454	33 %																		
TOTAL (A + B)		153 713	100 %																		
Proportion du chiffre d'affaires/total du chiffre d'affaires																					
		Aligné sur la taxonomie par objectif		Éligible à la taxonomie par objectif																	
CCM		0 %		0 %																	
CCA		0 %		0 %																	
WTR		0 %		0 %																	
CE		0 %		0 %																	
PPC		0 %		67 %																	
BIO		0 %		0 %																	

ICP relatif aux CapEx

L'ICP relatif aux CapEx est calculé comme suit : les CapEx éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par le total des CapEx (dénominateur).

Le total des CapEx comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, à l'exclusion des variations de la juste valeur.

Le total des CapEx de Valneva est de 18,3 millions d'euros et peut être rapproché de ses états financiers consolidés ⁽¹⁾. Il se repartit comme suit : Immobilisations incorporelles (IAS 38) pour 0,1 millions d'euros, Immobilisations corporelles (IAS 16) pour 14,4 millions d'euros et 3,8 millions d'euros de droits d'utilisation (IFRS16). En 2023, les principales activités associées au CapEx éligible à la Taxonomie de Valneva sont celles liées à la construction et à la rénovation de bâtiments, principalement liés au site de production de Valneva à Livingston et à son site de R&D à Nantes.

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	CapEx (3)		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important									
		(k€)	(%)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
		(k€)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	(%)	H	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	0	0 %																0 %
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1. / CE 3.1.	0	0 %																0 %
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2. / CE 3.2.	0	0 %																0 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3.	0	0 %																0 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments	CCM 7.4.	0	0 %																0 %
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7.	0	0 %																0 %
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %													0 %			
<i>Dont habilitantes</i>																			
<i>Dont transitoires</i>																			
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	4 988	27 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL										
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1. / CE 3.1.	4,15	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL										
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2. / CE 3.2.	8 914	49 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL										
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3.	23,38	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments	CCM 7.4.	9,95	0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7.	3 008	16 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										60 %
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		16 948	93 %	41 %	— %	— %	27 %	24 %	— %										
A. CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1 + A.2)		16 948	93 %	41 %	— %	— %	27 %	24 %	— %							60 %			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
CAPEX DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE		1 322	7 %																
TOTAL (A + B)		18 270	100 %																

Proportion du CapEx/total du CapEx		
	Aligné sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	41 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	27 %
PPC	0 %	24 %
BIO	0 %	0 %

⁽¹⁾ Cf. Notes 12, 13 et 14 des annexes aux comptes consolidés du Groupe établis pour l'exercice 2023, en Section 4.1.5 du présent DEU.

ICP relatif aux OpEx

L'ICP relatif aux OpEx est calculé comme suit : les OpEx éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par le total des OpEx identifiées par l'Acte délégué (dénominateur).

Conformément au règlement relatif à la taxonomie, les OpEx utilisés diffèrent de ceux reportés dans les états financiers. Le dénominateur des OpEx est constitué des coûts directs non capitalisables. Ceux-ci comprennent :

- les dépenses de recherche et développement ;
- les coûts de rénovation des bâtiments ;
- les coûts de réparation et d'entretien ;
- les frais de location comptabilisés dans le compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

Sur la base des types d'OpEx inclus dans la taxonomie, l'exemption d'immatérialité ne s'applique pas à Valneva. Le dénominateur OpEx de la taxonomie comprend principalement les dépenses de recherche et développement, essentiellement encourues dans l'activité « Fabrication de médicaments ».

Le dénominateur OpEx représente 2 % des OpEx consolidées du Groupe ⁽²⁾, soit une valeur absolue de 235,8 millions d'euros.

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important												
		OpEx (3) (k€)	Part des OpEx Année N (4) (%)	Atténuation du changement climatique (5) (%)	Adaptation au changement climatique (6) (%)	Eau (7) (%)	Pollution (8) (%)	Économie circulaire (9) (%)	Biodiversité (10) (%)	Atténuation du changement climatique (11) O/N	Adaptation au changement climatique (12) O/N	Eau (13) O/N	Pollution (14) O/N	Économie circulaire (15) O/N	Biodiversité et écosystèmes (16) O/N	Garanties minimales (17) O/N	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18) (%)	Catégorie (activité habitante) (19) H	Catégorie (activité transitoire) (20) T			
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																						
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																						
Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	0	0 %																			0 %
Transport routier de fret	CCM 6.6.	0	0 %																			0 %
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		0	0 %																			0 %
<i>Dont habitantes</i>		0	0 %																			0 %
<i>Dont transitoires</i>		0	0 %																			0 %
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																						
Fabrication de médicaments	PPC 1.2.	1 993	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL													0 %
Transport routier de fret	CCM 6.6.	2 770	1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL													0 %
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)		4 763	2 %	1 %	— %	— %	1 %	— %	— %													0 %
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1 + A.2)		4 763	2 %	1 %	— %	— %	1 %	— %	— %													0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																						
OPEX DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE		231 037	98 %																			
TOTAL (A + B)		235 800	100 %																			

Proportion des OpEx/total des OpEx

	Aligné sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	1 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	1 %
BIO	0 %	0 %

⁽²⁾ Cf. Section 4.1.1 du présent DEU.

11 Les référentiels utilisés pour la rédaction du Rapport

11.1 Directives européennes

La directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifie la directive 2013/34/UE et apporte des modifications au contenu du rapport sur la responsabilité environnementale et sociétale des entreprises. La transposition de cette directive est achevée depuis le 9 août 2017.

Cette directive prévoit que les sociétés concernées devront rendre compte de leurs politiques de prévention des risques en matière sociale et environnementale, de droits de l'homme et de corruption et de leurs résultats, en précisant les « procédures de diligence raisonnable » mises en œuvre à cette fin, incluant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement dans cette démarche.

11.2 L'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017

L'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 initie la transposition de la directive relative à la publication d'informations non financières en remplaçant le rapport RSE par un nouveau dispositif de reporting extra-financier

par déclaration et modifie notamment le périmètre des sociétés concernées pour se concentrer sur certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

11.3 Le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017

Le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 complète la transposition de la directive concernant la publication d'informations non financières (Directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises) initiée par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations

non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises. Ce décret précise le contenu de la déclaration, les informations à fournir, les modalités de publication ainsi que les obligations de vérification.

11.4 Le Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, dit Règlement Taxonomie, établit un système de classification visant à favoriser les investissements durables. En application de l'article 8 de ce règlement, certaines sociétés vont devoir publier à compter du 1^{er} janvier 2022 leurs indicateurs de durabilité.

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 précise les critères permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique

peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci.

Le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 précise le contenu, les modalités de calcul et la présentation des indicateurs que doivent présenter les sociétés concernées pour se conformer à cette obligation d'information.

12 Note méthodologique

12.1 Note méthodologique sur le reporting des données de responsabilité sociétale de l'entreprise

Conformément à la législation française, le Rapport de durabilité de Valneva se concentre sur les risques liés aux activités de l'entreprise.

Afin de gérer ces risques, Valneva s'engage à maintenir un système performant de gestion des risques et évalue en permanence le ratio risque/bénéfice de ses activités. Le présent rapport s'appuie sur le système existant de gestion des risques, tel que décrit dans sa politique officielle.

Valneva définit les risques comme l'ensemble des événements internes et externes qui peuvent avoir un impact négatif sur la réalisation de ses objectifs.

Les risques identifiés sont évalués formellement et sont classés par ordre d'importance, en fonction de leur probabilité et de leur impact potentiel. Le Groupe établit ensuite une liste des dix risques majeurs. Cette liste est mise à jour deux fois par an.

Le présent rapport s'inspire de cette liste en présentant des opportunités supplémentaires que le Groupe souhaite développer. Dans le présent rapport, les risques et opportunités liés à la responsabilité sociale de l'entreprise sont donc présentés en fonction des quatre piliers de la stratégie ESG de Valneva définie précédemment.

Les différentes entités qui composent le Groupe fonctionnent selon différents modèles liés à leurs activités

(R&D, production et activités commerciales) ainsi qu'à leurs environnements culturels et juridiques respectifs.

Le contexte juridique et réglementaire ne reflète pas les mêmes exigences de conformité d'un site à l'autre.

De même, les différentes priorités relatives à l'environnement et à l'emploi se déclinent différemment selon les sites, même si des pratiques et des valeurs communes peuvent être observées.

Les Indicateurs Clés de Performance pour la Sécurité (Taux de Fréquence et Taux de Gravité) et l'Environnement de la partie « L'approche Sécurité au travail de Valneva » ne concernent que les quatre sites dits principaux en raison de leur taille et du nombre de salariés concernés, à savoir les sites R&D de Nantes et Vienne, les sites de production de Livingston et Solna.

Les thématiques suivantes ne sont pas explicitées car jugées non matérielles au regard de l'activité de Valneva :

- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la lutte contre la précarité alimentaire ;
- les actions pour une alimentation responsable, équitable et durable ; et
- information sur les actions menées en relation avec les militaires français, en application de la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023.

12.2 Périmètre de consolidation

Les données quantitatives dans le domaine social ont été consolidées au niveau du Groupe pour la collecte 2023. Ces données sont issues du logiciel de gestion des ressources humaines Bamboo.

Les données quantitatives dans le domaine environnemental ont fait l'objet d'une harmonisation au niveau du Groupe. L'impact environnemental mesuré en termes de consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets concerne les sites de

production et de R&D uniquement (Livingston, Vienne, Solna et Nantes). L'impact environnemental des bureaux commerciaux de Valneva n'est actuellement pas intégré dans le champ d'application du présent rapport en raison de la faible matérialité de ces données, compte tenu du petit nombre d'employés sur ces sites.

Pour cette année 2023 les émissions de CO₂ sont basées sur les consommations de gaz et d'électricité sur ces quatre sites.

12.3 Méthode de collecte des données

La collecte des données pour l'année 2023 s'est organisée comme suit :

1. maintien des personnes ressources identifiées depuis 2016 pour remonter les données, quantitatives et qualitatives, sociales, sociétales et environnementales de chaque site afin d'optimiser la collecte ;
2. classement des documents sources réceptionnés selon trois champs : social, sociétal et environnemental.

Ces documents sont ensuite mis à disposition auprès de l'Organisme Tiers Indépendant.

Pour la construction de ce rapport, la collecte des données s'est organisée auprès des personnes ressources identifiées en interne :

- des personnes ressources identifiées par site pour coordonner, lorsque possible, et transmettre les données quantitatives et qualitatives pour le champ social,
 - des personnes ressources identifiées par site pour coordonner, lorsque possible, et transmettre les données quantitatives et qualitatives pour le champ environnemental,
 - des personnes ressources identifiées pour chaque site pour coordonner, lorsque possible, et transmettre les données qualitatives concernant le champ sociétal ;
3. mise en place d'une plateforme dédiée au reporting sur la durabilité (hébergée sur le serveur interne) pour améliorer le stockage des données et en faciliter l'accès aux personnes ressources.

13 Définitions

13.1 Indicateurs sociaux

Pertinence

Les indicateurs sociaux permettent d'appréhender, à travers des données quantitatives et qualitatives, les droits de l'homme, l'employabilité, les conditions de travail, les politiques de formation, les impacts sur la santé et la sécurité des salariés, la diversité et l'égalité des chances.

Effectif total

Sont considérés comme effectifs inscrits les salariés ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société du Groupe Valneva, actif ou passif. Les effectifs inscrits sont exprimés en nombre de « têtes » au 31 décembre, quel que soit le temps de travail ou la date d'entrée durant l'année. Les contrats temporaires externes ou les étudiants (stagiaires, étudiants PhD ou Master, jobs d'été) sont exclus.

Âge moyen

L'âge moyen est calculé par la différence entre la date de naissance et le 31 décembre 2023. Par exemple, 31/12/2023 - 31/12/1973 = 50 ans.

Ancienneté

L'ancienneté est calculée par la différence entre la date d'entrée et le 31 décembre 2023. Les absences dues à un congé de maternité, de paternité ou d'études sont sans incidence.

Parité Hommes-Femmes

La parité est considérée parmi tous les employés.

Indice de rémunération Femme/Homme

L'Indice de rémunération est un outil au service de la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Groupe. Il mesure les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en calculant le rapport du salaire médian des salariées femmes sur le salaire médian des salariés hommes pour tous les salariés (CDI, CDD) présents au 31 décembre.

Formation

Le budget de formation est divisé par le nombre de salariés par site.

Le budget total de formation dépensé est divisé par le nombre de salariés.

À noter que les formations réglementaires (GMP) sont exclues du budget formation présenté ici.

Accords et conventions collectives

Un accord collectif est un accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales en vue de fixer des règles relatives aux conditions de travail, à l'emploi ou aux garanties sociales des salariés.

Accident de travail

Accident survenu en raison ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause, à toute personne salariée ou travaillant pour le compte du Groupe. L'accident de travail peut aussi se produire durant un déplacement professionnel ou sur le trajet Domicile-Travail. Seuls les accidents avec arrêt de travail sont utilisés dans les calculs des Taux de Fréquence et de Gravité présentés dans ce rapport.

Taux de Fréquence

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail.

Taux de Gravité

Le taux de gravité représente le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.

Turnover

Nombre d'employés ayant quitté la Société pendant l'année
x 100

(Nombre d'employés au début de l'année + Nombre d'employés à la fin de l'année)/2

13.2 Indicateurs environnementaux

Pertinence

Les indicateurs environnementaux rendent compte des intrants (énergie, eau et matières premières), des sortants (émissions, effluents, déchets) et des modes d'impact de l'organisation sur l'environnement.

Volet Énergie

Consommation d'énergie directe: issue de source d'énergie primaire.

Consommation d'énergie indirecte : électricité, chaleur et vapeur achetées.

La consommation d'énergie spécifique basée sur l'électricité, le gaz et la vapeur utilisés sur les sites est exprimée en MWh/m² pour les sites de R&D ou en MWh/batch pour les sites de fabrication.

Électricité achetée d'origine renouvelable : électricité achetée par Valneva auprès de fournisseurs d'énergie. L'électricité est produite avec le mix énergétique local à partir de sources naturelles qui se renouvellent à un rythme plus élevé qu'elles ne sont consommées. Par exemple : les énergies éoliennes, solaires ou hydroélectriques sont utilisées dans les différents pays à cette fin.

Batch/lot produit

Unité utilisée en production pour permettre la fabrication d'un lot de produit fini.

Volet Émission de CO₂

Les Bilans Carbone 2022 et 2023 de Valneva ont été construits sur la base des définitions des postes d'émission du Green House Gas (GHG) Protocol. La définition détaillée de chaque poste est disponible sur le site du GHG Protocol <https://ghgprotocol.org/guidance-0>

Les émissions sont calculées sur la base d'une donnée d'activité et un facteur d'émission pour chacun des éléments des scopes du Bilan Carbone 2023 de Valneva.

Le calcul des émissions se base donc sur les règles de comptabilisation du GHG Protocol.

Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre des bilans Gaz à Effet de Serre (GES) de Valneva sont issus de la Base Carbone (ADEME), Defra, IEA (Agence Internationale de l'énergie). Dans le cas où les facteurs d'émissions liés à l'énergie étaient incomplets par rapport aux émissions « Amont », le partenaire de Valneva, ClimateSeed, a recalculé ces facteurs sur la base de facteurs amont de la Base Carbone et du mix énergétique de chaque Pays (source IEA).

Dans des cas minoritaires les émissions ont pu être saisies directement par l'utilisateur sur la base des calculs effectués en interne par Valneva.

Définitions des éléments composant les scopes :

- Scope 1 - Émissions directes :
 - 1-1 Émissions directes des sources fixes de combustion : Les émissions directes issues de la combustion de sources fixes telles que les chaudières et les générateurs de vapeur,
 - 1-2 Émissions directes des sources mobiles de combustion : Les émissions directes provenant de la combustion de sources mobiles telles que les véhicules à moteur et les équipements mobiles;
 - 1-3 Émissions directes des procédés hors énergie : Les émissions directes résultant des processus industriels spécifiques. Compte tenu de la nature des processus de fabrication de Valneva, il n'y a pas d'émissions directes générées et ne sont donc pas applicables;
 - 1-4 Émissions directes fugitives : Les émissions directes résultant de fuites de gaz à effet de serre ;
- Scope 2 - Émissions indirectes :
 - 2-1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité : Les émissions indirectes générées par la production d'électricité consommée par une organisation,
 - 2-2 Émissions indirectes dues à la consommation de vapeur, de chaleur et de froid : Les émissions indirectes engendrées par la production de vapeur, de chaleur et de froid utilisés par une organisation ;
- Scope 3 - Autres émissions indirectes :

Pour cette première année, Valneva rend compte de ses émissions du scope 3. Les catégories suivantes du Greenhouse Gas (GHG) Protocol ont été prises en compte dans ce calcul :

 - 3-3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2) : Les émissions provenant de la combustion de carburants ou d'activités énergétiques indirectes qui ne sont pas

incluses dans les Scopes 1 ou 2. Considérant que l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) ne fournit pas de facteurs d'émission associés à la partie amont de la production d'électricité (https://iea.blob.core.windows.net/assets/74e478f3-845f-42ae-9d98-7fce0649c046/CO2KWH_Methodology.pdf), pour chaque kWh produit et pour chaque pays, Les émissions en amont sont estimées comme le produit entre les émissions amont de chaque source d'énergie et la proportion que cette dernière représente dans le mix énergétique national, Les mix nationaux d'électricité sont issus de Our World in Data ([Our World in Data](https://ourworldindata.org)). Les facteurs d'émission Amont proviennent de la base Empreinte de l'ADEME,

- 3-5 Déchets générés : Les émissions provenant des déchets générés par l'entité. Les émissions liées au traitement des déchets sont estimées sur la base de la quantité, de la typologie et de la fin de vie estimée pour chaque flux de déchets. Les facteurs d'émissions sont issus de la Base Empreinte de l'ADEME,
- 3-6 Déplacement professionnels : Les émissions provenant des déplacements professionnels des salariés de l'entité. Trois typologies de données ont été utilisées pour le calcul de ce poste d'émission :
 - Données physiques : l'estimation des émissions a été effectuée en utilisant les kilomètres parcourus en avion et le facteur d'émission correspondant issu de la base DEFRA du Royaume-Uni,
 - Données monétaires : l'estimation des émissions a été effectuée en utilisant la dépense pour le voyage effectué et le facteur d'émission correspondant (transport aérien ou transport terrestre, source Base Empreinte de l'ADEME),
 - Émissions directes : données calculées par les agences en charge des réservations des voyages pour les sites concernés.

Au moment de la publication, les données relatives aux catégories suivantes des éléments du scope 3 du GHG protocol n'étaient pas disponibles : « 3-1 Biens et services achetés », 3-2 « Biens d'équipement », 3-4 « Transport et distribution en amont », 3-7 « Déplacements des employés », 3-9 « Transport et distribution en aval », 3-10 « Transformation des produits vendus », 3-11 « Utilisation des produits vendus », 3-12 « Traitement en fin de vie des produits vendus » et 3-15 « Investissements ». L'entreprise s'est engagée à déclarer une empreinte CO₂ complète et s'efforce donc de définir les processus et politiques nécessaires en interne pour permettre une plus grande transparence à cet égard.

Les catégories suivantes « 3-8 Actifs loués en amont », « 3-13 Actifs loués en aval » et « 3-14 Franchises » sont considérées comme non pertinentes pour Valneva car soit ces activités ne sont pas opérées par le Groupe soit leurs émissions ont été incluses dans les scopes 1 et 2 soit dans une autre catégorie du scope 3.

Pour son Bilan Carbone, Valneva a choisi en accord en tant qu'entreprise internationale, le format de reporting du GHG Protocol car ce modèle est plus adapté aux entreprises avec des sites implantés dans plusieurs pays. L'approche Location-based a été retenue pour éviter de sous-estimer les émissions liées à la consommation d'électricité, en raison de l'incertitude liée aux garanties d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité de l'approche Market-based.

Volet Déchets

La gestion des déchets est exprimée en pourcentage en fonction de la répartition des différents déchets de tout type, dangereux et non dangereux, selon les méthodes de valorisation utilisées pour leur traitement. Le suivi des palettes à Nantes est actuellement une estimation en raison de la faible quantité de ce déchet produite par le site.

- **Déchets incinérés** : processus de traitement des déchets qui implique la combustion des substances contenues dans les déchets.
- **Déchets incinérés avec valorisation** : processus de traitement des déchets qui implique la combustion des substances contenues dans les déchets et leur transformation en énergie sous forme d'électricité, de chaleur ou de carburant à partir de déchets urbains et/ou industriels.
- **Déchets recyclés** : processus de traitement des déchets qui transforme les déchets en nouveaux matériaux et objets.

- **Déchets réutilisés** : toute opération par laquelle des composants ou des matériaux qui ne sont pas des déchets sont réutilisés pour le même usage que celui pour lequel ils ont été conçus.
- **Déchets mis en enfouissement** : mode de traitement final des déchets qui ne peuvent être valorisés par aucun des autres procédés mentionnés ci-dessus. Les déchets sont placés en stockage dans ou sur le sol sous le contrôle de l'exploitant et selon les dispositions prévues par les réglementations nationales et européennes.

Volet Eau

Consommation d'eau : Les sites de R&D et de production de Valneva collectent les données sur les consommations d'eau via des compteurs et leurs factures. La consommation d'eau comprend l'eau potable et non potable fournie par des fournisseurs tiers locaux. La mesure de la consommation d'eau est réalisée en mètre cube.

13.3 Indicateurs sociétaux

Pertinence

Les indicateurs sociétaux rendent compte des impacts de l'activité sur le territoire, des impacts des produits sur la santé et sécurité des consommateurs, des pratiques vis-à-vis des fournisseurs et des sous-traitants et de la politique d'achat.

L'ensemble des impacts est appréhendé à partir de données qualitatives (procédures et évaluation des pratiques).

Le Groupe a défini plus précisément sa politique sociétale, pour la structurer autour de deux piliers, en distinguant la thématique « Protéger la vie » (inhérente à son activité de R&D et commercialisation de vaccins) et « Éthique » (en raison des enjeux en matière de Santé, de sécurité de ses produits et de Conformité).

Rapport périodique actualisé de pharmacovigilance (PSUR)

Les PSUR sont des documents de pharmacovigilance destinés à fournir une évaluation du rapport bénéfice/risque d'un médicament à des moments précis après son autorisation.

L'objectif du PSUR est de présenter une analyse complète et critique de l'équilibre risques-avantages du produit, en tenant compte de l'information nouvelle ou émergente sur l'innocuité dans le contexte de l'information cumulative sur les risques et avantages.

14 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « **entité** »), désigné organisme tiers indépendant (« **tierce partie** »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification sous le numéro n° 3-1886, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées)

de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « **Référentiel** »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « **Informations** » et la « **Déclaration** »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est

conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme indiqué dans le paragraphe « Réduction de l'empreinte carbone » de la Déclaration, la poursuite du développement de la méthodologie de collecte et de calcul de l'empreinte carbone pourrait potentiellement augmenter l'empreinte carbone du groupe de manière significative en 2024 par rapport aux émissions de CO₂ du champ d'application 3 déclarées pour 2023 ;

- Les politiques relatives aux risques « Maintenir la confiance dans le vaccin » et « Production responsable » ne mentionnent pas d'engagements et/ou d'objectifs d'amélioration ;
- Aucun indicateur clé de performance n'est présenté pour la politique relatives au risque « Maintenir la confiance dans le vaccin ».

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration:

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Rapport de durabilité

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « **Informations** ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽¹⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et mars 2024 et sur une durée totale d'intervention de quatre mois.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 ;

⁽¹⁾ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽²⁾. Pour certains risques (émissions CO₂, bien-être animal), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽³⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽⁴⁾ et couvrent entre 22 % et 89 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Bordeaux, le 22 mars 2024

L'un des commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Stéphane LEMANISSIER Associé

Guido CARATI Directeur

⁽²⁾ Bien-être animal notamment.

⁽³⁾ Nombre d'heures de formation en environnement, santé et sécurité au travail (ESST) , Taux de rotation du personnel, Indice de rémunération femme/homme, Taux de fréquence des accidents du travail, Taux de gravité Émissions globales de CO₂ - scope 1 et 2, Émissions globales de CO₂ - scope 3, Consommation d'énergie, Consommation d'énergie par batch produit, Pourcentage de déchets enfouis, Pourcentage de déchets incinérés, Pourcentage de déchets incinéré avec valorisation, Pourcentage de déchets recyclés, Pourcentage de déchets réemployés.

⁽⁴⁾ Entités sélectionnées : Solna (Suède), Livingston (UK) et Nantes (France).

Crédits photo : © stock.adobe.com/Anne Schaum, Maxim Chuev
© iStock.com/Larisa Stefanuyk, Timbicus, whitebalance.oatt,
Sergio Onzari, Virginia Yunes, diegograndi

Conception et réalisation : Ruban blanc.



SOCIÉTÉ EUROPÉENNE À CONSEIL D'ADMINISTRATION

Siège social :

6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain
422 497 560 R.C.S. Nantes